BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

www.lasemaineafricaine.net

63ème année

N° 3477 du Vendredi 13 Mars 2015 - 63ème Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Archidiocèse de Brazzaville

Mgr Anatole Milandou a lancé officiellement l'Académie catholique pour l'éthique

(P.11)

Direction générale de l'administration pénitentiaire

Les avocats de Marcel Ntsourou s'opposent au transfert de leurs clients

(P.3)

Patrice Kadia, Président de la «Ligue pour l'Emergence et la Diffusion des Idées Panafricanistes» (L.E.D.I.P)

Requête à l'attention des Parlementaires sur l'instauration de la «Liesse Nationale»

(P.9)

Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza

Les archives enrichies par une collection de lettres originales de l'explorateur

(P.3)

Lettre citoyenne de Maître Martin Mbéri

La révision de la Constitution du 20 janvier 2002, une alternative crédible

(P.6)

Point de vue

Travaillons d'abord: un mot d'ordre inattendu, mais qu'il faut pourtant accepter

Par Itoua Ekamba-Elombé. (P.15)

Vie politique nationale

Les partis de la majorité présidentielle entreprennent de recréer leur cohésion

(P.3)

BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com
Du Jamais Vu
Avec une Promotion Extraordinaire !!
199.000 Fcfa/HT
.DELL Inspiron
.Processeur Dual Core 1.4 GHZ
.Mémoire RAM 2Go DDR3L
.Disque Dur 500 Go
.Ecran HD 15.6'' LED
.HDMI / Bluetooth / WIFI / Camera HD
.Lecteur Graveur CD/DVD
.Grantie 3 ans
DELL REGISTERED PARTNER
*Prix HT/Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.
4,Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
44,Avenue Moe Kaat Matou - Après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 056 056 056 - 044 53 53 53

BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com
2 en 1
Téléviseur +écran d'ordinateur 28 pouces
Haute définition
SAMSUNG
145 000 F CFA HT
*Prix HT/Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.
4,Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
44,Avenue Moe Kaat Matou - Après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 056 056 056 - 044 53 53 53

BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com
Ordinateur de Bureau Reconditionné
+ Imprimante Laser wifi
Windows installé
Compatible ANDROID/APPLE
Windows
SAMSUNG
XPRESS M2020W / WIFI
NFC LASER NOIR / 22 PPM
iOS
à 99.000 FCFA/HT
*Prix HT/Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.
4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

BUROTOP IRIS
hp GOLD PARTNER
www.burotop.com
Ordinateur Portable HP
* Processeur Intel® dual core N2810 (2,5 GHz, 2 cœurs)
* 2 Go de mémoire SDRAM
* Disque interne de 500 Go
* Lecteur graveur DVD
* Carte graphique intel HD
* Ecran 15.6" HD Brightview
* Pavé numérique
hp 15
Garantie 3 ans
199.000 FCFA HT
BUROTOP IRIS, réalise ce que vous pensez irréalisable.
Prix HT, ne concerne que les paiements au comptant, dans la limite de 1 pièce par client.
BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza

Les archives enrichies par une collection de lettres originales de l'explorateur

L'ambassadeur du Congo en France, Henri Lopès, a procédé à la remise, au mémorial, de documents d'archives de l'explorateur français d'origine italienne, Pierre Savorgnan De Brazza. Il s'agit d'une collection de manuscrits écrits il y a plus de cent ans. La collection a été rachetée par le gouvernement, à travers l'ambassadeur du Congo en France, auprès d'un possesseur français. La cérémonie de remise de ces archives au mémorial s'est déroulée, vendredi 6 mars 2015, en présence du président de la République, Denis Sassou-Nguesso, du ministre de la culture et des arts, Jean-Claude Gakosso, du premier ministre de Sao Tome et Principe, en visite à Brazzaville, de Belinda Ayessa, directrice générale du Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza, de l'administrateur-maire de Poto-Poto, Jacques Elion, de quelques membres du gouvernement, des responsables des institutions constitutionnelles, du corps diplomatique et des acteurs culturels.

Pendant la visite du chef de l'Etat.

Une vue de la cérémonie.

A travers les trois allocutions prononcées par la directrice générale du mémorial, l'ambassadeur du Congo en France et le ministre de la culture et des arts, on a saisi l'importance de l'événement qui a valu le déplacement du chef de l'Etat et qui a été retransmis en direct à la télévision et à la radio nationales. *«L'insigne honneur que vous nous faites par votre présence à la cérémonie de remise d'une partie des correspondances de Pierre Savorgnan De Brazza marque, de façon particulière, l'événement qui vient, une fois de plus, consacrer la vocation du Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza. Offrir aux chercheurs, acteurs culturels et aux visiteurs d'horizons divers, une suite de références nourricières de l'histoire de notre pays»*, a dit Belinda Ayessa. La directrice générale du mémorial a relevé que la constitution progressive d'un fonds documentaire est propice à la recherche et au développement d'un cadre de travail scientifique. Voilà pourquoi l'acquisition de ces correspondances est *«un pas de plus dans l'élaboration patiente du patrimoine de ce lieu symbolique»*. Elle a exprimé sa reconnaissance au président de la République, pour en avoir accueilli l'idée, initié la faisabilité et suivi de près les travaux d'édification.

Pour Henri Lopès, *«il s'agit, notamment, de l'original de la lettre de nomination du sergent Malamine, comme chef provisoire de la station française de Kouna; d'une lettre de Pierre Savorgnan De Brazza à l'un de ses compagnons les plus prestigieux, Monsieur De Chavane; de vingt et une lettres qui s'échelonnent sur huit années, de Pierre De Brazza à Monsieur Decas, et de quelques autres documents, dont une copie originale du traité conclu entre le chef Ngaliemé, agissant au nom du Makoko, souverain des Batékés du Congo, et Pierre Savorgnan De Brazza, enseigne de vaisseau, agissant au nom de la France, soit un total de vingt-neuf documents»*.

***«Ces pièces ne sont pas venues par le simple fait du hasard, ils appartiennent à Monsieur Alain Leconte, un collectionneur des pièces d'arts de la rue Guenege, à Paris (France), qui était sollicité par différents collectionneurs, notamment américains. Grâce à la compréhension du chef de l'Etat, du président de la République, Denis Sassou-Nguesso, efficacement relayé par le ministre d'Etat Firmin Ayessa, nous avons négocié l'achat au profit de l'Etat congolais de ces documents»*, a-t-il expliqué.**

Pour sa part le ministre de la culture et des arts a mis un seul mot en exergue: *«Merci»*.

***«Merci, trois fois, pour cet admirable travail d'archéologie documentaire, entrepris avec patience et passion, afin de faire revivre, à partir d'archives épistolaires authentiques, la mémoire du passé, la mémoire du continent»*, a dit Jean-Claude Gakosso.**

Ensuite, il s'en est suivi la remise symbolique d'un échantillon de correspondances par l'ambassadeur Henri Lopès à Jean-Claude Gakosso qui, lui, à son tour, l'a remis à la directrice générale du mémorial.

Après quoi, le président de la République a procédé à la visite de l'exposition sur les correspondances.

Pascal-Azad DOKO

Vie politique nationale

Les partis de la majorité présidentielle entreprennent de recréer leur cohésion

Les partis soutenant l'action du président de la République étaient en assemblée générale, mardi 10 mars 2015, au palais des congrès, à Brazzaville, sous la direction de Pierre Ngolo, président par intérim de la majorité présidentielle. But: remettre les pendules à l'heure et peaufiner des stratégies pour affronter les échéances politiques à venir. La prochaine rencontre des responsables des partis de la majorité présidentielle est prévue pour mardi 17 mars prochain. Rappelons que quelques leaders des partis absents à la cérémonie de signature de la déclaration d'appel au changement de la Constitution étaient bien présents à ce rendez-vous.

Une vue des participants.

En effet, suite au débat constitutionnel, la majorité présidentielle a connu des divergences. Tous les partis ne parlaient plus le même langage. A l'issue de cette réunion, qui s'est déroulée à huis clos, Pascal Itoua-Oyona, membre du bureau politique du M.a.r (Mouvement pour l'action et le renouveau), a édifié la presse: *«On a, principalement, parlé de deux points: le premier point, c'est la préparation du dialogue; le deuxième point, il s'est agi de confirmer la permanence de la majorité présidentielle. Elle existe, elle est aussi forte, comme elle a toujours été. Elle soutient l'action du président de la République, qui est élu jusqu'au terme de 2016, nous le savons tous. A cause du débat qu'il y a eu autour du changement de la Constitution, qui existe toujours, d'ailleurs. Malgré, je n'appellerai pas ça divergences de fond, mais les divergences de démarche de la part des partis de la majorité présidentielle. La majorité présidentielle existe et travaille. Donc, ç'a été l'un de ces deux points-là, au cours de cette discussion, sur lesquels le président de la majorité présidentielle par intérim a insisté»*.

Pierre Ngolo.

Il a expliqué pourquoi son parti, le M.a.r n'était pas présent à la cérémonie de la signature de la déclaration d'appel au changement de la Constitution: *«Le M.a.r est un parti mature, qui est constitué de cadres, de députés et de sénateurs. Ce sont des militants politiques convaincus et soucieux de l'avenir du pays. Ce sont des gens qui sont également soucieux de l'indépendance du M.a.r, en tant que parti politique. Et comme je l'ai dit tout à l'heure, il n'était pas question, pour le M.a.r, à ce moment, d'adhérer, puisque nous n'avons pas encore consulté et nos militants et certaines de nos fédérations qui sont très excentrées par rapport à Brazzaville. Donc, le M.a.r n'était pas aux abonnés absent; le M.a.r s'en est expliqué vis-à-vis de ses partenaires, de ses militants et continue de le faire. Nous sommes encore dans le débat, il faut concevoir tout ça, comme un débat, n'est-ce pas, qui a une dynamique, en ce moment précis. Il faudrait sortir du cadre des cérémonies, où quand vous ne voyez pas quelqu'un au cours d'une cérémonie, vous en tirez des conclusions et ça peut être d'un point de vue assez dommageable. Le M.a.r est bien présent dans le débat politique. Nous répondons toujours présent au rendez-vous important de la République»*.

Signalons qu'à cette réunion, des dirigeants du secrétariat permanent du P.c.t, il y avait des leaders, comme Claude-Alphonse N'Silou, président du R.c, Serge René Blanchard Oba, président du M.s.d, Hellot Matson Mampouya, président de la D.r.d, Juste Désiré Mondelé, secrétaire général du Club 2002-Pur, Benjamin Bounkoulou, président de l'U.r, Moyongo, président du Medec, Pascal Itoua-Oyona, président de la Fédération M.a.r de Brazzaville, Eugène Monguelé, vice-président du R.d.p.s, Martin Tsiba, président de l'U.f.d, Médard Moussodia, président du Pulp, etc.

Pascal-Azad DOKO

Direction générale de l'administration pénitentiaire

Les avocats de Marcel Ntsourou s'opposent au transfert de leurs clients

Réagissant à la note de service n°010 prise par le directeur général de l'administration pénitentiaire qui, pour des mesures de sécurité et aussi tenant compte de l'état de saturation de la maison d'arrêt de Brazzaville, a décidé de transférer certains détenus de l'affaire Marcel Ntsourou, dans les maisons d'arrêt de Pointe-Noire, Dolisie, Ouesso et Impfondo, le collectif des avocats qui les défendent, avec à sa tête Maître Hervé Ambroise Malonga, a animé, mardi 10 mars 2015, un point de presse, à son cabinet, à Makélékélé, le premier arrondissement de Brazzaville, au cours duquel il a élevé une vive protestation contre cette décision et demandé son annulation pure et simple. Selon le collectif des avocats, cette décision *«nous ramène à l'époque tristement célèbre des cours révolutionnaires de justice»*. La première vague concerne 42 détenus transférés.

Les deux avocats: Amédée Nganga et Hervé Ambroise Malonga.

Selon Maître Malonga, des codétenus de Marcel Ntsourou, l'ex-officier supérieur des F.a.c (Forces armées congolaises) condamné aux travaux forcés à perpétuité et qui s'est pourvu en cassation, ont été transférés, les uns à Ouesso, les autres à Impfondo, les autres encore à Dolisie et Pointe-Noire. *«Sur ces entrefaites, nous nous sommes rabattus vers le directeur de la maison d'arrêt. Ce dernier nous a reçus et nous a confirmé la nouvelle, pour nous dire que c'était la première vague qui était partie, et que, certainement, il y aura la deuxième vague qui va intervenir. Nous lui avons demandé de quel droit, lui, il avait procédé ainsi. Malheureusement, ce dernier a indiqué que ce n'est pas lui qui a pris cette décision, mais il a reçu une note de service du directeur général de l'administration pénitentiaire, en la personne de Monsieur Paul Morossa»*, a dit Maître Malonga. L'avocat a marqué son étonnement sur cette situation, d'autant plus que certaines personnalités du parquet, qu'il a contactées, pour en savoir un peu plus sur cette situation, disent toutes qu'elles sont surprises par cette information. Les familles non plus n'étaient pas informées.

***«Nous ne pourrons jamais accepter que les gens qui ont contesté une décision, qui se sont pourvus en cassation contre cette décision, puissent faire l'objet de transfert de lieu de détention»*, a protesté Me Malonga. Qui a étayé son affirmation par des articles du code de procédure pénale, notamment l'article 514 qui stipule: *«Pendant les délais du recours, jusqu'au prononcé de l'arrêt de la Cour suprême, il est sursis à l'exécution de l'arrêt de la cour, sauf en ce qui concerne les condamnations civiles»*.**

Maître Malonga a laissé entendre que le directeur général de l'administration pénitentiaire a pris cette décision sans en informer ni les avocats, ni les parents des détenus. Raison pour laquelle le collectif des avocats a demandé aux détenus restés à la maison d'arrêt de Brazzaville de ne pas accepter d'être transférés.

Pour sa part, Me Amédée Nganga a estimé que *«c'est une affaire grave»* et qu'il s'agit, là, *«d'une déportation»* qui est un crime puni par la Cour pénale internationale. Les avocats ont exprimé leur détermination à se battre pour que la décision de transfert des détenus qu'ils défendent soit annulée.

Pascal-Azad DOKO

REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)

Cofinancement Congo/Banque Mondiale

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE RECRUTEMENT DES INSTITUTIONS DE FORMATION DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA SOUS COMPOSANTE 1.2 (FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES MICRO-ENTREPRENEURS) N°SC 002/2015/5357 - CG

1 – Contexte:
Dans le cadre de la stratégie de partenariat du Pays (FY13-FY16), le Gouvernement de la République du Congo a reçu un cofinancement de la Banque Mondiale, pour financer, conjointement, un Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements au titre des prestataires de formation pour la composante 1.2.

L'objectif de développement du Projet est de promouvoir l'acquisition et le renforcement des compétences à l'emploi et à l'entrepreneuriat pour les jeunes vulnérables vivant en zones urbaines, afin d'améliorer leur insertion sur le marché du travail et leurs revenus. Il devrait bénéficier, directement, à 15.000 jeunes avec une répartition égale entre les hommes et les femmes. Le projet est structuré en deux composantes:
Composante1.: La formation professionnelle, l'insertion professionnelle, l'appui à l'entrepreneuriat pour les jeunes vulnérables et les micro-entrepreneurs, subdivisée en 3 sous-composantes:
* Sous-composante 1.1: Formation professionnelle, insertion professionnelle et l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes vulnérables. Cette composante fournira des séries de formation de courte durée sur les compétences, les stages, l'appui à la recherche d'emploi, à l'entrepreneuriat des jeunes des zones urbaines et des jeunes adultes n'ayant pas suffisamment de relations et connaissances sur le marché du travail;
* Sous-composante 1.2: Formation professionnelle pour les micro-entrepreneurs. Elle servira à financer un programme de formation destiné à 1000 jeunes microentrepreneurs, à Brazzaville et à Pointe-Noire;
* Sous-Composante 1.3. Formation basée sur l'alphabétisation fonctionnelle et l'apprentissage pour les jeunes adolescents déscolarisés. Cette composante appuiera les cours d'apprentissage d'au moins 6.000 jeunes adolescents déscolarisés âgés de 16 à 19 ans, à Brazzaville et à Pointe Noire, n'ayant pas terminé le cycle secondaire.

Composante 2. Renforcer les capacités techniques, de planification, de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation du Ministère de l'Enseignement Technique Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE)

Le présent avis de sollicitation de manifestation d'intérêt qui s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la sous composante 1.2 du PDCE, vise à décrire la mission attendue de l'institution de formation ainsi que les conditions de leur recrutement.

2 - Mission de l'institution de formation:
La sous-composante 1.2 servira à financer un programme de formation destiné à 1000 jeunes micro-entrepreneurs, à Brazzaville et à Pointe Noire. Sont considérés comme microentrepreneurs (ou micro-entreprises) tous propriétaires ou partenaires des entreprises familiales ou des micro-entreprises exerçant dans le secteur informel avec un niveau de productivité souvent très bas. Le programme de formation a pour but d'améliorer la productivité et le gain des entreprises individuelles, familiales et des micro-entreprises (dans l'agro pastorale, l'agro-alimentaire, le commerce, les métiers du bois, les métiers du soudage...), à travers l'amélioration du contenu de formation et des compétences, de leurs activités, afin de les aider à accroitre leur productivité et leurs gains. Ainsi, Chaque bénéficiaire recevra, d'abord, une formation sur les notions fondamentales en gestion des affaires, éventuellement, le second module de formation sur les compétences techniques spécifiques selon les besoins de chaque micro entrepreneur. La tranche d'âge concernée par ce programme pilote est celle de 18-39 ans, afin de mettre un accent particulier sur la jeunesse, tout en tenant compte du fait que l'âge moyen des propriétaires des entreprises familiales est de 38 ans et celui des partenaires est de 36 ans.

3 - Le Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) invite les institutions de formation éligibles à manifester leur intérêt, en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les institutions de formation intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (documentation, références concernant l'exécution de prestations similaires expériences dans des missions comparables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.)

4 - Les institutions de formation intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8heures 00 à 16 heures00, heure locale, auprès du responsable de la sous composante 1.2.

Les Manifestations d'intérêt portant expressément la mention: *«avis de sollicitation à manifestation d'intérêt en vue de recrutement des institutions de formation dans la mise en oeuvre de la sous composante 1.2 (formation professionnelle pour les microentrepreneurs) n°SC 002/2015/5357 - CG»* doivent être déposées sous plis fermés ou en version électronique, à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le 30 mars 2015.

5 -La sélection sera faite par la méthode Qualification des Consultants (QC), conformément aux procédures définies dans les Directives «Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, Edition Janvier 2011.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE)
Unité de Gestion du Projet
Située: 177, rue SOWETO – quartier ex-Télévision
Tél.: (00242) 06 667 22 29/06 60 31 761/06 62 58 890
– E-mail: congo.pdce@yahoo.fr
Brazzaville – République du Congo

Le Coordonnateur,

Michel MOUANGA

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

CABINET

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES

COORDINATION TECHNIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES PROJETS TUBERCULOSE ET PALUDISME

REPUBLIQUE DU CONGO
*Unité*Travail*Progrès*

AVIS DE VACANCES DE POSTE N°

POUR LE RECRUTEMENT DU SPECIALISTE EN GESTION FINANCIERE DE LA COORDINATION TECHNIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE PROJET R8 TUBERCULOSE – SUBVENTION COG-810-G02-T

I. CONTEXTE DE LA MISSION
Le Gouvernement de la République du Congo met en œuvre depuis 2011 la subvention COG-810-G02-T Round 8 du projet de Renforcement et Promotion de la stratégie DOTS. La Coordination technique, la gestion financière et comptable ainsi que la passation des marchés avaient été confiée au Ministère de la santé et de la population, récipiendaire principal. La première phase de ce projet qui devait être clôturée au 31 décembre 2012, a été prolongée de trois mois et s'est achevée le 31 mars 2013. Cette première phase de mise en œuvre des activités qui a donné des résultats positifs sur le terrain et qui est en passe d'atteindre son objectif de développement, vient de bénéficier d'une reconduction pour une période de 3 ans, en cofinancement avec Gouvernement du Congo d'un montant plafonné de 1 563 424 Euros.
Le but de la reconduction à la 2ème phase est d'aider le Bénéficiaire principal à: (1) Poursuivre l'extension de la couverture DOTS de qualité, notamment en (i) améliorant la couverture de la population et la qualité de diagnostic, (ii) assurant la disponibilité des médicaments de 1ère ligne et de seconde intention (iii) renforçant les capacités des ressources humaines; (2) Lutter contre la co-infection tuberculose-VIH, la tuberculose multi résistante (TB MR) et s'attaquer à d'autres défis; (3) Impliquer tous les prestataires de services de santé. (4) Donner aux personnes atteintes de tuberculose et aux communautés la capacité d'agir par (i) un soutien apporté aux ONG/associations impliquées dans la lutte antituberculeuse, (ii) un effort très significatif de sensibilisation, et de mobilisation sociale ciblant les églises, les écoles, les prisons et les casernes et (iii) l'implication renforcée des agents communautaires dans la prise en charge et le soutien aux patients (DOTS communautaire).

II - DESCRIPTION DU POSTE:
Sous la supervision directe du coordonnateur de la CTAF, le Spécialiste en gestion financière Organise, supervise et contrôle les opérations administratives, comptables et financières dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention Tuberculose de la série 8 du Fonds mondial.

Le Spécialiste en gestion financière est notamment chargé de:
- Etablir et harmoniser les procédures financières: bons de commandes, paiements, déboursements et comptabilité, procédures d'archivage des pièces comptables au sein des projets FMSTP; - Mettre en place un système de rapport financier pour les besoins internes et du FMSTP; - Assurer les déboursements du BP dans les délais requis; - Contrôler chaque engagement conformément aux procédures administratives comptables et financières; - Contrôler les niveaux de réalisation technique des activités au regard des décaissements envisagés; - Etablir le rapport mensuel de dépenses pour chaque activité par composante; - Produire les rapports financiers trimestriels pour le réapprovisionnement du compte du BP; - Contrôler/Suivre la gestion financière des sous-bénéficiaires;- Appuyer l'équipe de coordination dans la préparation des budgets et plans de travail; - Discuter avec l'équipe de coordination des problèmes éventuels en vue d'y trouver des solutions; - Etablir un contrôle interne sur toutes les procédures financières du projet; - Analyser les rapports financiers et requêtes de fonds des sous bénéficiaires, des fournisseurs, des ONG et autres structures d'exécution afin de s'assurer que les dépenses effectuées sont conformes sur le plan des procédures et bien codifiées par sous rubrique en fonction du plan de travail.
- Informer systématiquement le coordonnateur de tout manquement aux procédures; - Collaborer avec le LFA, pour assurer une performance maximale; - Mettre en place un système d'informations entre les acteurs financiers et autres (au niveau du Mécanisme de Coordination de Pays (CCN), du PR, du LFA et des bénéficiaires secondaires) afin d'assurer le lien entre les résultats programmatiques aux dépenses tels que prévus;
- Préparer les audits annuels du B.P.; - S'assurer que les audits externes reçoivent toutes les informations pertinentes.
- S'assurer que les recommandations de l'audit soient mises en œuvre en temps opportun; - Assurer le suivi/évaluation des performances financières des systèmes de gestion des achats; - Planifier les engagements budgétaires à court et moyen terme; - Contrôler le suivi de la trésorerie du BP afin d'éviter tout retard/interruption dans les activités; - Contrôler les opérations comptables et de trésorerie; - Développer, assurer le suivi/évaluation des indicateurs de performances de la gestion financière; - S'informer des exigences du Fonds Mondial de toute nouvelle directive et en informer la coordination.

III - QUALIFICATIONS MINIMALES ET EXPERIENCE REQUISES DU CANDIDAT:

Commission économique pour Afrique

Promouvoir et renforcer la transformation locale des produits forestiers

A l'initiative du bureau sous-régional de la commission économique des Nations unies pour l'Afrique, en partenariat avec le Ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration, la 31ème session du comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale s'est tenue à Brazzaville, sous le thème: *«Développer l'industrie forestière pour la transformation structurelle des économies de l'Afrique centrale»*.

Photo de famille des experts entourant le directeur de cabinet du ministre délgué Pascal Bobassa Ebalé.

Ouvert par Léon-Raphaël Mokoko, ministre délégué, chargé du plan et de l'intégration, en présence de Motamra Hodoumta, chef de la délégation du Tchad, président sortant du comité intergouvernemental, directeur de la planification et des études prospectives du Tchad, Emile Ahohe, directeur du bureau sous-régional pour l'Afrique de la commission économique des Nations unies pour l'Afrique, et Anthony Kwakuh Ohmeng-Boamah, représentant du Pnud et coordonnateur du système des Nations unies au Congo, cette session avait pour objectif principal d'approfondir la réflexion initiée à Ndjamena, au Tchad, lors de la 30ème session du comité intergouvernemental, tenue du 5 au 7 mars 2014. Session, qui a réuni près de cent délégués des Etats membres et des institutions sous-régionales, a réfléchi sur le thème: *«Comment développer l'industrie forestière en Afrique centrale, pour accélérer la transformation structurelle des économies de la sous-région?»*.

C'est ainsi que la 31ème session a proposé des stratégies d'industrialisation basée sur une exploitation judicieuse des énormes ressources forestières de la zone d'Afrique centrale, qui abrite le deuxième bassin forestier du monde. Ils ont formulé les recommandations appropriées pour un développement économique inclusif et soutenu, en prenant aussi connaissance de l'état d'avancement des programmes prioritaires des institutions sous-régionales, ainsi que des initiatives de la Commission économique pour l'Afrique, avec un accent particulier sur l'industrie forestière.

Les experts ont longuement examiné les défis auxquels les pays de la sous-région sont confrontés dans leurs efforts, pour faire du secteur forestier une véritable source d'industrialisation et de diversification de leurs exportations.

Selon les experts, même si le taux de transformation de ces matières premières, en l'occurrence les grumes et les produits forestiers non ligneux, est passé de 42%, au cours de la période 1993-1999, à 54%, au cours de celle allant de 2005-2008, dans la sous-région, les acteurs du secteur se sont focalisés, principalement, sur la première transformation, qui se limite au sciage, suivi du déroulage du bois après la récolte. Ce niveau de transformation est peu bénéfique pour les économies concernées, en comparaison avec les avantages à obtenir de deuxième et troisième transformations, qui comprennent des activités plus porteuses de valeur ajoutée et de création d'emplois, telles que la production des contreplaqués, deuxième transformation, des portes, des meubles et des parquets, troisième transformation. C'est pourquoi, les experts ont proposé aux Etats, acteurs économiques, et aux partenaires au développement de la sous-région, de créer les conditions pour développer une véritable industrie de transformation au moyen d'investissements dans les équipements, la formation approfondie dans les métiers du secteur, l'identification des nouvelles pistes de financement et le versement de leurs contributions au fonds pour l'économie verte en Afrique centrale.

Ainsi, ils ont recommandé que des efforts soient faits pour rendre le marché intérieur du secteur forestier plus attractif, en préservant la paix et en développant des infrastructures, notamment celles liées au transport.

Philippe BANZ

Peedu (Projet, eau, électricité et développement urbain)

L'étude diagnostique de l'état actuel de la ville de Pointe-Noire présentée

Il s'est tenu, vendredi 6 mars 2015, à Pointe-Noire, un atelier de validation du rapport d'études et d'analyse, dans le cadre du schéma directeur d'urbanisme de la ville océane.

Ouvert par Pierre-Justin Makosso, deuxième vice-président du conseil départemental et municipal, cet atelier, qui a regroupé les représentants des diverses structures spécialisées dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, a permis à l'expert du bureau d'architecture Keios développement consulting, Vincent Badié, de présenter les éléments du diagnostic de l'état actuel de la ville de Pointe-Noire. Il a été clôturé par Jean-Jacques Youlou, directeur général du développement urbain, de l'architecture et de l'habitat, au Ministère de la construction, l'urbanisme et de l'habitat.

Une vue de Pointe-Noire.

C'est le 23 mai 2014 que le bureau d'architecture Keios développement consulting a été présenté au maire de Pointe-Noire, dans le but d'élaborer le schéma directeur réactualisé de la ville de Pointe-Noire. Neuf mois après, l'expert de Keios est venu présenter le rapport d'études et d'analyse du schéma directeur urbain de la ville de Pointe-Noire. Différentes interventions ont relevé certaines faiblesses dans le rapport de Keios. Les réactions des participants ont contribué à l'amélioration de la mise en place de cet outil qui est le schéma d'urbanisme, un schéma qui doit faire la cohérence de toutes les actions publiques et qui doit être établi en cohérence avec le schéma national d'aménagements du territoire. Des propositions ont été faites, pour permettre à l'expert de Keios d'améliorer le document, en complétant certaines informations, pour que dans les meilleurs délais, un rapport définitif soit adopté et que l'on passe à la deuxième phase consistant à définir les perspectives de scenarii de développement de la ville de Pointe-Noire.

A la fin des travaux, Jean-Jacques Youlou n'a pas manqué de signifier que ce soit à Pointe-Noire ou à Brazzaville, l'on a constaté les mêmes faiblesses, notamment le calendrier qui n'est pas respecté par le bureau d'études. *«Nous leur avons demandé de nous proposer un chronogramme du fait que ces études devaient être réalisées en douze mois, et là nous avons pratiquement neuf mois et que nous sommes encore au rapport diagnostic, alors qu'on devrait passer à la phase deux»,* a déclaré Jean-Jacques Youlou.

Noëllie BOUANGA

Ministère des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat

La Turquie fera la promotion des produits artisanaux congolais

Mme Yvonne Adélaïde Mougany.

Can Incesu.

Mardi 10 mars 2015, Mme Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, a échangé, à son cabinet de travail, à Brazzaville, avec Can Incesu, ambassadeur de Turquie au Congo, sur les sujets concernant les domaines de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises. Au cœur de leur entretien: mettre en valeur les accords de coopération bilatérale signés entre les deux pays, dans les deux domaines.

Pour le diplomate turc, l'entretien avec la ministre Mougany a permis au Congo et à la Turquie d'avoir une idée claire de ce que sera la coopération dans les deux secteurs de l'artisanat et des P.m.e. *«Nous avons plusieurs accords artisanaux et de coopération en discussion avec le Congo. D'autres accords ont été signés, parmi lesquels le mémorandum d'entente sur la coopération dans le secteur de l'artisanat. Aussi, nous avons un projet pilote: celui de faire la promotion de l'artisanat africain, en général, et congolais, en particulier, en Turquie, en envoyant des produits artisanaux congolais qui seront exposés et mis en vente, le 25 mai prochain, à Ankara, au cours de la semaine africaine de l'artisanat qui sera organisée à cet effet. Ce mémorandum d'entente vise à contribuer à l'élévation du niveau de vie des artisans entre le Congo et la Turquie. L'heure est, maintenant, à la phase pratique de tous les accords et nous souhaitons une visite de la délégation congolaise, à Ankara, en Turquie, pour élargir les discussions, avant la tenue de la commission mixte entre les deux pays»*, a affirmé le diplomate turc.

Pascal BIOZI KIMINOU

Ministère de la pêche et de l'aquaculture

Dieudonné Koguiyagda et Can Incesu reçus par Bernard Tchibambeléla

Jeudi 9 mars 2015, le ministre de la pêche et de l'aquaculture, Bernard Tchibambelela, a reçu, tour à tour, en audience, à son cabinet de travail, situé au 15ème étage de la Tour Nabemba, à Brazzaville: Can Incesu, ambassadeur de Turquie, et Dieudonné Koguiyagda, représentant de la Fao au Congo. Avec le premier, l'entrevue s'est focalisée sur la coopération en matière d'aquaculture et avec le second, en fin de mandat, est venu dire au-revoir au ministre Tchibambelela et le remercier pour les bonnes relations de travail qui ont prévalu, entre ce département ministériel et son institution.

Poignée de main entre Bernard Tchibambelela et Dieudonné Koguiyagda.

Pays de pêche et d'aquaculture, la Turquie, par l'entremise de sa représentation diplomatique au Congo, entend intensifier sa coopération avec le Congo, dans ce domaine: *«Nous sommes nous-mêmes, un pays de pêche et d'aquaculture, surtout dans ce dernier domaine, nous sommes très développés, ces dernières années. Je pense que c'est opportun, pour nous, d'enrichir notre coopération avec votre pays, étant donné le potentiel du Congo que vient de me peindre Monsieur le ministre».* Le diplomate turc a, en outre, fait savoir que son pays travaillait déjà, depuis un certain temps avec le Ministère congolais de la pêche et de l'aquaculture, sur un accord qui sera finalisé, sous peu.

En fin de mandat en République du Congo, Dieudonné Koguiyagda, a tenu à remercier le ministre Tchibambelela, pour la bonne tenue des relations de coopération. *«Nous avons balisé, ensemble, avec ce ministère, les conditions du développement du secteur de la pêche, en élaborant une stratégie et un plan d'action. J'ai dit au ministre que si nous voulons atteindre les objectifs précis, il faut que nous sachions le faire, pour y arriver. Et pour y arriver, il faut développer un certain nombre d'actions, pour réaliser ces objectifs: le plan d'action. Ce qui m'a agréablement frappé, c'est que le ministre de la pêche et de l'aquaculture a su faire de ces outils, ses outils à lui»*, a-t-il déclaré.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Mise au point de Mme Isabelle Andzouana

Le 22 février 2015, il a été publié, par Congo-Objectif 2050, sous la plume de Monsieur Benjamin Bilombot-Bitadys, un article intitulé: «Le patrimoine de l'Etat congolais à la trappe et les biens du peuple souverain bientôt confisqués».

De cet article, on peut lire *«qu'il est attribué à Madame Antoinette Andzouana, épouse d'Albert Andzouana, ancien Directeur Général des Impôts, le terrain qui abritait l'ancienne Voix de la Révolution congolaise»; «Que par ailleurs, cette dame aurait eu l'outrecuidance d'y éjecter, des lieux, le Centre de documentation pour les médias et de démolir leur siège»*.

Il ne s'agit là, ni plus ni moins, que d'une accusation erronée. En effet, l'épouse de Monsieur Albert Andzouana a pour prénom Isabelle et non Antoinette. Monsieur Andzouana n'a qu'une seule épouse, Madame Isabelle Andzouana. Cela peut se vérifier par sa pièce d'identité et sur tous les actes civils.

Par ailleurs, Madame Andzouana Isabelle n'a jamais acquis le site où se situait l'ancien siège de la radio. La preuve peut, d'ailleurs, vous être apportée par tout moyen et en cas de besoin.

En définitive, les accusations portées contre Madame Andzouana, épouse de Monsieur Albert Andzouana, constituent un tissu de contrevérités et relèvent d'une grave diffamation.

Madame Isabelle Andzouana se réserve donc le droit d'engager une procédure en diffamation contre le journal Congo-Objectif 2050.

Coup d'oeil en biais

Radio Pointe-Noire a vraiment besoin d'une cure de jouvence

La radio interdépartementale de Pointe-Noire, logée dans un bâtiment vétuste, depuis 1968, se trouve, aujourd'hui, dans un état de délabrement très avancé. Cette radio ne dispose pas de moyen roulant. Quand il y a coupure d'électricité, dans la ville, elle cesse d'émettre, jusqu'à ce que l'électricité soit rétablie, car ne disposant pas de groupe électrogène. Les journalistes travaillent avec un matériel vétuste. Le studio est mal éclairé n'est pas climatisé. Quand il pleut, le travail s'arrête, le personnel est en congé technique. Et pour cause? Les eaux de pluie des villas construites aux alentours, envahissent et remplissent son enceinte, comme il n'y a pas de canalisation. L'eau atteint, parfois, le niveau des genoux. Du coup, il n'y a pas d'accès. Par ailleurs, le Congo, comme le reste des pays du monde, s'apprête à basculer dans les ondes numériques (l'échéance est fixée à 2015), le personnel de Radio Pointe-Noire risque d'être plongé dans un déphasage technique qui ne dit pas son nom, si rien n'est entrepris, pour moderniser cette radio locale.

Découverte d'un fœtus d'environ cinq mois à Mfilou

Dans les premières heures de la matinée du jeudi 12 mars 2015, un fœtus d'environ cinq mois, de sexe masculin, a été découvert dans une touffe d'herbes par des passants, au bord de la route inachevée La Frontière-Mairie de Mfilou, à Maïté, un quartier du septième arrondissement de Brazzaville. Il était enroulé dans un emballage papier, mais la tête n'était pas couverte. Jusqu'à 8h, il n'a pas été enlevé. Une foule de curieux accourait, pour faire le Saint-Thomas. La mère, auteur de cet acte ignoble, est introuvable. Mettra-t-on la main sur elle? Une enquête devrait être ouverte.

A Bacongo, c'est clair: pas de droit d'entrée au marché Total!

Il y a quelques jours, après l'inauguration, par le président Denis Sassou-Nguesso, du premier module du marché Total, à Bacongo, une rumeur a envahi la capitale faisant état de l'instauration d'un droit d'entrée dans ce marché, clôturé par un mur d'enceinte. Cette perspective a indigné nombre de citoyens. Eh bien, il n'en est rien du tout! Au début de cette semaine, Abraham Ibéla-Ibel, secrétaire général de la mairie de Brazzaville, a tordu le cou à cette rumeur. Mercredi 11 mars 2015, il a rassuré les usagers que l'accès au plus grand marché de Brazzaville n'est pas payant, mais bel et bien gratuit. Et les Brazzavillois ont poussé un ouf de soulagement!

Quatre maisons disparaissent dans les flammes à Pointe-Noire

Un violent incendie s'est déclaré dans une habitation en planches, à Pointe-Noire, capitale économique du pays. La maison a été totalement dévorée par les flammes. Ce n'est pas tout. Les flammes ont atteint, ensuite, trois autres maisons situées dans la même enceinte. Elles ont été détruites, les unes après les autres, également. Le secours apporté par les voisins, pour circonscrire le sinistre, a été vain. Rien n'a été récupéré dans les quatre maisons. Tout a disparu dans les flammes. Mais, les occupants sont sains et saufs. Le sinistre s'est produit, mardi 10 mars 2015, à Nkouikou, dans le secteur de l'arrêt de bus Etage, dans le quatrième arrondissement de Pointe-Noire. On ignore, pour l'instant, les causes de l'incendie.

District d'Ignié: l'école est malade à Mingali Bambou!

Depuis le début de l'année scolaire 2014-2015, l'école primaire Mingali-Bambou, située dans le district d'Ignié (département du Pool), sur la route nationale n°2, à 62 km seulement de Brazzaville, et qui compte un cycle complet, ne fonctionne pas normalement, faute d'enseignants. Pour tout le cycle, il n'y a qu'un enseignant qui, du reste, est une femme, alors qu'au départ, trois enseignants y étaient affectés. La pauvre dame ne prend en charge que deux classes, le C.m.1 et C.m.2. Que font les élèves des autres classes? Un journaliste les a interrogés, profitant de sa présence à Ignié, dans le cadre de l'opération Planting d'arbres dans la réserve foncière de l'Etat valorisée par le Pronar (Programme national d'afforestation et de reboisement). Certains lui ont répondu qu'ils se tournent les pouces, d'autres, qu'ils consacrent leur temps aux activités agricoles, en accompagnant leurs parents dans les plantations. Quel sort pour ces pauvres jeunes Congolais qui risquent de ne pas savoir lire et écrire! Le gouvernement en a-t-il conscience? Il ferait bien d'agir.

Accidents à répétition au niveau du Square De Gaulle

Les accidents de la voie publique sont fréquents sur l'avenue de l'O.u.a, précisément à hauteur du Square De Gaulle. Ils se produisent entre, d'une part, les véhicules en provenance de l'I.f.c (Institut français du Congo) et qui, après l'entrée principale de la Gendarmerie nationale, virent à gauche, pour emprunter l'avenue De Brazza, en direction de Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, et, d'autre part, les véhicules venant du marché Total et allant vers le Centre-ville. Ces derniers, prioritaires, roulent, souvent, à vive allure. L'imprudence des premiers et l'excès de vitesse des seconds expliquent ces accidents. Il serait judicieux d'aménager des ralentisseurs (dos d'âne), à l'approche de cette intersection, pour les véhicules venant du marché Total.

La vente des sacs plastiques a repris à Pointe-Noire

Les sacs plastiques, appelés couramment sachets, sont interdits de vente au Congo par le Ministère du commerce et des approvisionnements. Malheureusement, ils ont refait surface, dans le circuit du commerce, à Pointe-Noire. Pour s'en convaincre, il suffit de faire un tour dans les marchés de la ville ou se pointer aux principaux arrêts de bus, pour voir comment des bambins de 6, voire 10 ans, vendent, à la criée, l'eau glacée conservée dans des sachets, sans être inquiétés. Le constat est le même à l'entrée des hôpitaux généraux de la ville. D'où proviennent ces sachets? Il paraît que les vendeurs s'approvisionnent au Cabinda, une province de l'Angola voisine. D'autres affirment que ce sont les commerçants ouest-africains qui les importent, clandestinement. Alors, où sont passés nos services des douanes?

NATIONAL

Lettre citoyenne de Maître Martin Mbéri

La révision de la Constitution du 20 janvier 2002, une alternative crédible

Suite à ma lettre relative au changement de la Constitution et des conclusions que j'en tire *(Voir édition précédente en page 6)*, je m'empresse de vous donner mon sentiment sur la révision de la Constitution que je crois être une alternative crédible au changement de la Constitution préconisé par le P.c.t.

Ces deux thèmes ont, souvent, fait double emploi, entraînant la confusion dans notre imaginaire collectif, provoquant ainsi une fébrilité politicienne qui ne peut que nuire à la nécessaire cohésion nationale dont le pays a besoin dans le contexte actuel. Je souhaite, vivement, que cette lettre citoyenne, qui fait suite à la précédente, nous aide à sortir définitivement de cette confusion malheureuse qui peut être à l'origine de tensions politiques et sociales, si nous n'y prenons garde. Pour si peu? Me diriez-vous.

En ce qui me concerne, j'ai des raisons d'y croire, parce que, dans le passé, j'ai vu des guerres civiles se déclencher pour moins que cela. Espérons que nos mentalités aient évolué depuis... Sinon, ce serait un contre-temps malheureux, quand on sait que nous sommes à la veille d'un grand moment dont dépend notre avenir commun: l'élection présidentielle de 2016.

Pour tirer les conséquences de ce que je vous ai dit dans ma précédente lettre sur le changement de Constitution, je vous invite à sortir, une fois pour toutes, du débat: *«Changement de la Constitution et non changement de la Constitution»*.

C'est un faux débat, parce qu'il ne règle aucun problème, mais en rajoute. Parlons donc tout simplement de la *«révision de la Constitution»*, en apportant quelques explications nécessaires qui nous permettraient de savoir où est-ce qu'elle nous mène et qu'est-ce qu'on peut en tirer de bien pour le pays. Une évidence pour tous!

Quelles que soient nos opinions, nous avons un point de vue commun, au moins le plus grand nombre d'entre nous, sur la Constitution du 20 janvier 2002. Nous savons, tous, qu'elle n'est plus à l'ordre du jour. Elle est dépassée.

Tout le monde l'a dit, le P.c.t, initiateur de ladite Constitution, en premier. Tout le monde l'a dit et redit; l'Opposition aussi, si nous nous référons à la presse, ces derniers temps…

Nous savons que la Société civile a fait une déclaration dans laquelle son adhésion à l'idée de la *«révision de la Constitution»* est sans conteste. Le Conseil œcuménique du Congo, selon sa dernière déclaration y relative, est dans la même direction. Qui pourrait remettre en cause ce constat selon lequel l'opinion considère en général que la Constitution du 20 janvier 2002 est dépassée?

Un deuxième constat s'impose

Nous n'avons pas un point de vue commun sur le sort à réserver à cette Constitution dépassée du 20 janvier 2002. Le P.c.t, quant à lui, a déclaré qu'il faut changer intégralement la Constitution dépassée du 20 janvier 2002.

L'Opposition vacille entre réviser la Constitution, quitte à maintenir l'article 57, et ne pas changer de Constitution, pour enfin se retrouver sur le même axe que le P.c.t, en disant *«non au changement de la Constitution»*.

Les autres partisans de la révision de la Constitution ne précisent pas toujours, avec honnêteté, dans la plupart des cas, ce qu'ils entendent par révision de la Constitution, même si plusieurs d'entre eux prennent fait et cause pour le maintien de l'article 57.

Ce tableau pourtant clair aurait pu constituer une base saine pour la suite de nos débats. Malheureusement, la prise de position intempestive du P.c.t prônant le *«changement de la Constitution»* a eu pour conséquence le remue-ménage politique que l'on vit aujourd'hui, favorisé par une Opposition qui va dans tous les sens et puis encore dans la division.

Son désaccord avec le P.c.t, sans issue qui vient surplomber le débat en cours, clair au départ, risque de nous mener en bateau, si nous n'y prenons garde.

Nos observations montrent que la direction nationale du P.c.t et l'Opposition radicale qui sont au cœur du combat pour la conquête du pouvoir, ne sont en réalité qu'une minorité agissante qui risque d'entraîner, dans son sillage, le pacifique peuple congolais, sillage qui n'est autre que celui de la confrontation.

Ces mêmes observations aboutissent au fait qu'il existe, dans le pays, une majorité silencieuse, une majorité sans voix qui s'inscrit totalement dans la logique de la paix, de la révision de la Constitution par le dialogue et le consensus, afin de garantir cette même paix mais aussi la stabilité politique du pays et la continuité de l'Etat.

C'est cette majorité silencieuse qu'il faut réveiller, afin qu'elle prenne sa place et toute sa place, sans exclure et discriminer les forces politiques qui ne partageraient pas cette ligne stratégique. La fraternité et la solidarité entre nous Congolais doit prévaloir, même sur le plan politique, contrairement au passé calamiteux qui a été le nôtre.

Dans ce cas, qu'avons-nous de mieux pour faire évoluer notre Constitution que *«la révision»*, telle que prévue au titre 18 de la Constitution du 20 janvier 2002, par un dialogue national constructif et voué à la cause nationale?

Avec cet instrument, si nous savons ce que nous voulons et on le peut, nous ne pouvons qu'arriver à bon port, même quand on ne serait pas nécessairement d'accord sur tout.

Mes compatriotes se sont posés mille et une questions au sujet de notre Constitution, auxquelles nous tenterons de répondre, pour éviter la formation des nuages sombres s'accumuler devant nous, jour après jour, et qui peuvent rendre périlleux notre atterrissage en 2016.

Un certain nombre de nos compatriotes trouvent prétexte, se référant à la déclaration faite par le président Hollande, président de la République Française, quelque temps avant la rencontre de l'Organisation internationale de la francophonie (O.i.f) et pendant cette rencontre, sur la question du renouvellement des mandats politiques en Afrique, pour dire et affirmer que son point de vue était qu'on ne change aucune Constitution en Afrique et notamment au Congo.

Présenter son intervention ainsi est un raccourci politicien et la preuve d'une mauvaise foi également politicienne, parce que le président Hollande est le président d'un grand pays démocratique qui respecte les autres peuples et ne pouvait donc, d'aucune façon, adopter une telle posture aussi désobligeante, non seulement pour le Congo, mais pour l'ensemble du peuple africain. Il l'avait lui-même explicité devant la presse, avant Dakar, un point de vue à ce sujet, qui n'est pas loin de ce que nous prétendons avoir entendu et compris.

Là n'est pas l'essentiel. L'essentiel est qu'il nous avait exhortés de ne pas remettre en cause la Constitution en vigueur, dans le but unique de nous maintenir au pouvoir. Ce qui est différent lorsqu'on dit: le président Hollande n'est pas pour qu'on change la Constitution.

Malgré cela, le dernier mot revient au peuple congolais qui doit simplement se rappeler qu'un peuple qui ne sait pas lire les signes du temps et agit à contre-temps, stagne ou recule indubitablement. Et ce n'est l'intérêt de personne et encore moins du pays. Nos compatriotes ont d'autres inquiétudes que l'on peut comprendre, mais qu'on peut lever, parce que, dans ce pays, nous avons connu des situations beaucoup plus délicates et qui ont fini par trouver des solutions.

Nous devons retenir que nous ne révisons pas la Constitution pour régler le problème d'un homme, peu importe son charisme, ses exploits, son intelligence, mais pour doter notre pays d'institutions fortes, comme nous le ressentons tous et comme l'a maintes fois évoqué le président Barack Obama.

A ce sujet, il serait bon de nous rappeler le discours du président de la République, Denis Sassou-Nguesso, à Washington, qui allait, exactement, dans le même sens et qui méritait qu'on s'y arrête un moment. Malheureusement, il s'est dissipé sous le brouhaha d'un P.c.t frileux, d'une opposition indifférente à l'essentiel et épidermique à souhait, et d'une presse outrancièrement partisane, divertie, adepte du sensationnel, ayant démissionné de sa mission régulatrice de l'opinion.

N'oublions pas que la révision de la Constitution, dans un Etat démocratique ou qui se veut comme tel, ne saurait être l'objet d'une improvisation, au profit de qui qui ce soit, au moins dans le principe. Et qu'il y a plusieurs modalités de révision. On peut réviser un article ou plusieurs articles. Selon la nature des articles qu'on révise et leur nombre, on peut-aboutir à des résultats différents.

Imaginons qu'on révise l'article sur l'âge et qu'on s'arrête là. Il est évident que dans ce cas, il n'y a pas infléchissement du régime dit: *«présidentialisme de type congolais»*, mais si l'on modifie les articles portant sur les rapports entre l'exécutif et le législatif: de façon suffisante et profonde, on peut parler d'infléchissement du régime présidentiel et non de changement de régime ou de République.

Si par contre, le régime politique actuel de type présidentiel subit la modification d'un certain nombre de titres, de nature à inverser le rôle du président de la République et celui du parlement, celui-ci devenant l'organe essentiel de l'exercice du pouvoir, on deviendrait peu ou prou un régime de type parlementaire qui se sera substitué au régime de type présidentiel précédent. Et si je ne m'abuse, on peut, dans ce cas, parler de changement de Constitution ou changement de régime, voire changement de République.

On peut donc conclure que la révision de la Constitution est la seule arme juridique légale qui permet aux citoyens d'adapter la Constitution, selon les circonstances mais aussi de la changer quand c'est nécessaire.

La voie du changement de la Constitution version P.c.t est complexe. Elle sort de la logique d'une révision constitutionnelle normale (Voir articles du titre 18 de la Constitution de 2002), en cherchant à tout prix à contourner le problème juridique que pose l'intangibilité de l'article 57 dont il tient à se départir.

Du point de vue du dialogue, nous n'avons rien à redouter à priori, l'adoption des nouveaux principes constitutionnels comme leur retrait devant avoir lieu dans un cadre maîtrisé et régis par quelques principes démocratiques simples tels que ceux énumérés ci-dessous:

- le débat est libre et aucun parti n'a mandat pour en imposer à d'autres;
- les interventions des uns et des autres au cours du débat se valent;
- la représentation au dialogue national doit être repartie de façon juste et égale;
- chaque principe adopté doit l'être par voie consensuelle;
- la résolution finale du dialogue national doit refléter les rapports de forces réelles qui se sont dégagées au cours de ce dialogue;
- le référendum n'est pas la sanction d'un échec quelconque du dialogue, mais la sanction des résultats clôturant le dialogue.

Ces principes, qui nous mettent, tous, à l'abri des fraudes et des résultats irréalistes, sont nos armes de combat. Quiconque veut que la justice triomphe, doit se les approprier et non fabuler, parce que subjugué par quelques politiciens d'un autre temps.

Nous avons mis à votre disposition quelques éléments susceptibles de motiver votre choix qu'il faut nécessairement faire entre la démarche dite *«Changement de la Constitution»* (lettre citoyenne précédente), et celle dite *«Révision de la Constitution»* (présente lettre citoyenne). Cette lettre citoyenne serait insuffisante, si on n'avait pas initié une consacrée au dialogue national *(Voir le numéro 3475 du vendredi 6 mars 2015, page 6)*.

A bientôt.
Patriotiquement vôtre!

Me Martin MBERI
Ancien Ministre d'Etat;
Grand-Croix dans l'Ordre du Mérite Congolais;
Grand Officier de la Légion d'Honneur.

Les quatre lettres citoyennes de Me Martin Mbéri, qui sont publiées successivement dans les numéros 3474, 3475, 3476 et 3477, en page 6, ont fait l'objet d'un opuscule intitulé: «Après silence». L'opuscule est disponible chez l'auteur.

Ministère de l'économie forestière et du développement durable

Lutter efficacement contre le braconnage et l'exploitation illégale de la faune sauvage

Deux protocoles d'accord ont été signés, mardi 24 févier 2015, à l'hôtel Ledger Plaza Maya-Maya, à Brazzaville, entre le gouvernement, représenté par le Ministère de l'économie forestière et du développement durable, et deux sociétés forestières, la C.i.b (Congolaise industrielle de bois) et l'I.f.o (Industrie forestière de Ouesso), ainsi qu'avec W.c.s-Congo (Wildlife conservation society), une O.n.g internationale d'origine américaine, spécialisée dans la conservation de la nature. C'était en présence de Mme Rosalie Matondo, conseillère du chef de l'Etat, chef de département économie forestière durable, environnement et qualité de vie, et de plusieurs cadres de l'administration forestière. Les deux protocoles d'accord traduisent le partenariat public-privé inhérent aux Progepp (Projets de gestion des écosystèmes périphériques aux parcs nationaux) de Nouabalé-Ndoki et d'Odzala-Kokoua, se trouvant dans la partie septentrionale du Congo. Les documents ont été paraphés, à tour de rôle, par Henri Djombo, ministre de l'économie forestière et du développement durable, Robert Anton Hunink, président du conseil d'administration de la C.i.b, Ulrich Grauert, gérant de la société, Ifo et Mark Gately, directeur de W.c.s-Congo.

Echange des parapheurs après la signature.

Vue de l'assistance.

Les deux protocoles d'accord ont pour objectif de développer un partenariat public-privé, pour prendre en compte la gestion durable de la faune sauvage dans le développement des activités extractives. En effet, à côté des unités forestières d'exploitation, il y a des espaces périphériques qu'on doit gérer en partenariat, pour lutter contre le braconnage. C'est ainsi que des projets et des unités de surveillance et de lutte anti-braconnage ont été créés, pour que la faune sauvage soit gérée durablement.

Les deux accords permettent au pays de bénéficier des appuis techniques et financiers substantiels et subséquents de la part des partenaires, dans la gestion des écosystèmes périphériques aux parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki et d'Odzala-Kokoua. Leur durée est de cinq ans. Le renouvèlement est conditionné aux résultats de l'évaluation. La présidence du comité de pilotage des Progepp est assurée par l'administration forestière et la vice-présidence par le directeur de W.c.s-Congo.

Pour Robert Anton Hunink, ces protocoles d'accord feront *«que toutes les parties prenantes peuvent travailler dans un même esprit de concertation, de transparence et de confiance. Il est aussi important qu'il y ait une certaine éducation et explication pour la population riveraine locale des parcs»*.

Ulrich Grauert, a reconnu que ces accords créent *«une vraie collaboration effective performante entre les parcs nationaux et les zones forestières, pour travailler ensemble pour la sauvegarde de la faune sauvage». «Ceci pour une gestion sécurisée des éléphants, en particulier et des grands mammifères, en général, avec une gestion plus transparente des fonds des donateurs internationaux»,* a précisé Mark Gately.

Henri Djombo a conclu qu'*«à l'issue de ce travail conjoint, nous pouvons nous réjouir du fait que la faune est plus abondante dans ces concessions forestières certifiées que dans les parcs nationaux, placés aux frontières de ces deux concessions qui sont au Nord de Nouabalé-Ndoki et au Sud-Ouest Odzala-Kokoua. Il s'agit de renforcer notre action pour assurer la pérennité des ressources biologiques de ces deux concessions».*

En rappel, l'administration forestière en charge des forêts et de la faune, en partenariat avec les sociétés d'exploitation forestière, la C.i.b et Ifo, ainsi qu'avec W.c.s avait conclu des protocoles d'accord, respectivement, le 26 décembre 2007 (pour le Pogepp-Ngombé) et le 30 janvier 2008 (pour le Progepp-Kabo). Depuis le 27 décembre 2012, le protocole d'accord du Progepp-Ngombé était arrivé à terme et celui du Progepp-Kabo avait expiré le 30 décembre 2012.

Philippe BANZ

Session budgétaire du conseil départemental de la Sangha

Le plan d'action du développement de la Sangha et sa délibération adoptés

La première session ordinaire budgétaire du conseil départemental de la Sangha s'est tenue, du 19 au 28 février 2015, à son siège, sis à Mboma, sous la direction d'Emmanuel Akouelakoum, président du conseil départemental. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence d'Adolphe Elemba, préfet de la Sangha, et de Ghislain Thierry Maguessa Ebomé, président du conseil municipal, maire de la ville de Ouesso. Dix jours durant, les distingués conseillers départementaux ont passé au peigne fin, les points inscrits à l'ordre du jour, parmi lesquels, les comptes de gestion et administratif exercice 2013 et 2014, le rapport d'activités du bureau exécutif, le plan d'action du développement de la Sangha, exercice 2014-2019 et, surtout, le budget exercice 2015 qui s'élève, en recettes et en dépenses, à la somme de 1.686.468.387 F Cfa.

S'adressant aux conseillers, Emmanuel Akouelakoum a rappelé le rôle du conseil départemental, basé sur le développement de proximité. *«Notre institution est une configuration des partis politiques et associations où doit régner, dans la discipline, un débat contradictoire constructif, franc et fécond. Toutefois, il est aussi vrai que le rôle cartésien des conseillers demeure le développement de proximité»,* a-t-il déclaré.

Emmanuel Akouelakoum.

Au sujet de la municipalisation accélérée du département de la Sangha, dont le chef-lieu, Ouesso, abrite les festivités relatives au 55ème anniversaire de l'indépendance nationale, le président du conseil a, d'abord, remercié le chef de l'Etat pour le choix porté sur la Sangha. Il a, ensuite, imploré la population à tout faire pour la réussite de la fête de l'indépendance à Ouesso.

Emmanuel Akouelakoum a exprimé son souhait d'entretenir une franche collaboration avec la préfecture: *«Nos relations de collaboration sont définies par les textes en vigueur et ne souffrent d'aucune entorse. La loi indique les principes, mais notre savoir-faire demeure le point focal. La tolérance, l'amour et le dialogue restent et constituent le seul cadre qui doit guider nos actions. Vos qualités de pédagogue averti et de militant conséquent nous rassurent».* De même, il a rappelé aux sous-préfets et administrateurs-maires, les acquis de la conférence budgétaire et les a invités à *«se considérer, désormais, comme codécideurs des projets fédérateurs»*.

Signalons qu'après les enseignements reçus, complétés par ceux du préfet directeur des collectivités locales et des vénérables sénateurs, Emmanuel Akouelakoum a souhaité un bon retour aux distingués conseillers départementaux, avant de déclarer clos, les travaux de la première session ordinaire budgétaire du conseil départemental de la Sangha.

Victor GUEMBELA
Correspondant résidant à Ouesso

REMERCIEMENTS

MM. Bernard MVOUAMA et Jean Isben MOUKOUBA, les enfants MANKEDI et famille remercient très sincèrement Son Excellence Mgr Anatole MILANDOU, les prêtres et les membres de la Légion de Marie de la paroisse Saint Pierre Claver de Bacongo, les prêtres de la paroisse Saint François d'Assise de Brazzaville, les amis et connaissances, pour le soutien multiforme reçu lors du décès de leur belle-sœur, mère, tante, sœur et grand-mère, Léonie KOUNDI, inhumée le mercredi 4 mars 2015, au cimetière du centre-ville de Brazzaville.

Puisse le Seigneur frayer à jamais une place à sa servante dans sa demeure!

Commission pédagogique du Copax

La réunion de Brazzaville consacrée à la prévention des conflits

Regroupant de nombreux officiers militaires, gendarmes et policiers, venus des pays de la C.e.e.a.c (Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale), la première réunion annuelle de la commission pédagogique du Copax (Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale), qui s'est déroulée du 2 au 6 mars 2015, à l'E.g.t (Ecole de génie travaux), située dans l'enceinte de l'Académie militaire Marien Ngouabi, au Nord de Brazzaville, sous les auspices du colonel Léonce Nkabi, directeur général des ressources humaines, représentant le ministre, chargé de la défense nationale. Elle a permis de former des professionnels dans les domaines de la prévention et de la gestion des conflits.

Photo de famille, à l'ouverture des travaux.

La particularité de cet événement, a dit le colonel-ingénieur Hilaire Okoko, directeur de l'E.g.t, est qu'il se déroule en 2015, une année qui, dans l'ordre chronologique des temps, précède l'année 2016, qui, elle, verra se dérouler des processus électoraux, dans plusieurs pays de notre sous-région. Aussi, les actions multiformes relatives à la préservation de la paix, au soutien à la paix deviendront-elles, sans doute, la bissectrice de notre champ d'activités.

Pour sa part, Real Romuald Mbida, chef de service intégré de la formation du Copax, a relevé qu'il s'agit de travailler à la conception des programmes de formation, en relation avec le cycle de la gestion des conflits, de la prévention et l'étape de la reconstruction: *«Au regard du fait que la problématique électorale est source de conflits en Afrique. Il s'agit de doter nos Etats des capacités de prévention en conflits et de gestion de ces conflits qui peuvent être générés, entre autres, par le problème des élections»*. Selon lui, la Commission pédagogique du Copax a *«un système d'alerte en Afrique centrale qui identifie les indicateurs, les signaux d'un conflit préalable et par les actions de médiation et d'autres actions»*. Il a précisé que la commission travaille avec les représentants des Etats de la C.e.e.a.c, dans toutes les composantes: militaires, agents de l'ordre et civils.

Le colonel Léonce Nkabi a, dan son mot d'usage, souligné que, pour un continent en proie aux violences de toutes sortes, il faut une approche inclusive, pour conserver la paix. Il a estimé que la Commission pédagogique, qui est l'instance technique et scientifique, doit non seulement garantir la qualité des formations offertes par la C.e.e.a.c, mais aussi, veiller à la cohérence entre contenus des formations et les orientations du Copax.

Parmi les recommandations formulées, on note celles de faire que la C.e.e.a.c, dans sa politique de formation, s'engage à continuer à initier ce qui a déjà été fait, à savoir: le développement des curricula de formation destinés aux O.s.p, dans la sous-région, notamment dans les centres d'excellence, etc. Aussi, les résultats des travaux permettront d'apporter la contribution des centres d'excellence, à l'atelier de l'Union africaine, prévu du 9 au 13 mars courant, à Kigali (Rwanda). De même, le programme de formation sur la période 2016-2018 concernant les opérations de soutien à la paix.

Créé en 1999, le Copax (Conseil de paix et de sécurité), intégré au sein de la C.e.e.a.c, est un organe de concertation politique et militaire, chargé de prévenir, gérer et régler les conflits dans la sous-région d'Afrique centrale.

Alain-Patrick MASSAMBA

In memoriam

Jeanne BAHOUISSIKA
(16 mars 2010 – 16 mars 2015

Voici cinq années qu'il a plu à notre Seigneur Jesus-Christ, le Roi de gloire, de rappeler à Lui notre bien-aimée maman Jeanne BAHOUISSIKA «J.B.», membre de la Fraternité Saint Michel de la paroisse Saint-Esprit de Moungali.

En ce jour d'anniversaire, ses enfants: Laurence, Blandine, Lydie, Parfait, Dorothée, Léa, Christian et Brice invitent ceux qui l'ont connue à avoir une pensées pieuse en sa mémoire.

Cœur miséricordieux de Jésus, victime pour les pêcheurs, donne à notre maman le repos éternel et que la lumière sans fin brille sur elle. Fais-nous partager, un jour, son bonheur en ta présence.

A cet effet, des messes seront dites, tous les jours, du lundi 16 mars au mardi 24 mars 2015, à 6h 15', en la paroisse Saint Esprit de Moungali.

Maman, nous ne t'oublierons jamais.

Pour tes enfants.
Laurence Songhot

GRET

Professionals for Fair Development
Professionnels du développement solidaire

BRANCH OFFICE IN CONGO / REPRÉSENTATION AU CONGO

Pour son projet d'appui au Groupement interprofessionnel des artisans (GIAC) à Pointe – Noire, le Gret recherche …

Le GRET, ONG française de développement, agit depuis 35 ans dans plus de trente pays. Il intervient sur les grands champs du développement économique et social, avec une approche fondée sur le partenariat et la recherche-action. Il combine actions de terrain avec des activités d'expertise, de contribution aux politiques publiques et de capitalisation/diffusion de références.
Le GRET, organisation française de solidarité internationale, intervient au Congo Brazzaville depuis 2002. Il démarre le 1er janvier 2015 sur financement de l'Union européenne, un projet d'appui au Groupement interprofessionnel des artisans du Congo (GIAC). Ce groupement, basé à Pointe-Noire, fédère plus d'un millier d'entreprises artisanales regroupées au sein d'une vingtaine d'organisations professionnelles.
Le projet, intitulé PARTAG (Projet d'appui au secteur artisanal via le renforcement du GIAC) vise à contribuer au développement économique et à l'accès des jeunes déscolarisés à la formation et à l'emploi en renforçant les capacités des organisations professionnelles des TPE et PME au Congo.
Pour sa mise en œuvre, le Gret met en place une équipe projet qui sera basée à Pointe – Noire.
Il recherche des profils pour les postes ci-après:

Postes	Profils et qualifications
Un (e)(1) Responsable d'appui institutionnel pour coordonner le volet renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du Giac et de ses OP membres	Formation: Au minimum Bac +3 en Sciences sociales, en Sciences économiques ou autre domaine pertinent pour la mise en œuvre du projet. Expérience: - une expérience d'au moins 5 ans dans les domaines du renforcement des capacités d'appui aux organisations de la société civile, spécifiquement dans l'appui à des OSC et/ou des réseaux d'OSC; une expérience pratique dans la conduite de diagnostics institutionnels et organisationnels, la mise en place de plans de renforcement des capacités, le suivi du développement institutionnel d'une OSC, la mise en place d'outils pédagogiques, la conduite de bilans de formations, les approches de capitalisation d'expériences, les démarches de plaidoyer.
Un (e) (1) Responsable de promotion des très petites entreprises chargé coordonner, la mise en place des outils de fonctionnement et d'intervention du Sapape (comptabilité, veille informationnelle, mise en réseau avec les acteurs de formation de la zone, etc.)	Formation: Au minimum Bac+3 en sciences économiques ou tout autre domaine pertinent pour la mise en œuvre du projet. Expérience: - une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine des services d'appui aux entreprises; une expérience avérée en matière de gestion et de coordination de programme sur le thème de l'appui et la structuration de petites entreprises (élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation);
Un (e)(1) Responsable alphabétisation	Formation: Au minimum Bac+3 en éducation, économie et avoir au moins 5 ans d'expérience dans des fonctions similaires. Expérience: - une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de l'Education ou de l'alphabétisation; une expérience avérée en matière de gestion et de coordination de programme sur le thème de l'alphabétisation ou de dispositif de remise à niveau scolaire (élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation);
chargé de coordonner la mise en œuvre du volet «alphabétisation»	
Un (e) Animateur (trice) Appui institutionnel	Formation: Au minimum Bac+3 en Sciences sociales, en Sciences économiques ou autre domaine pertinent pour la mise en œuvre du projet. Expérience: Minimum 3 ans d'expérience en animation sociale. Une expérience pratique dans un programme d'appui à des très petites entreprises ou de renforcement d'une organisation de la société civile est un plus.
Un (e) «Comptable» chargé (e) de toutes les questions administratives et financières du projet	Formation: diplôme bac +3/4 avec une spécialisation en comptabilité. Expérience: - une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la comptabilité; - une expérience de comptable au sein d'un projet de coopération internationale de grande envergure est un plus. La connaissance des procédures de l'Union européenne est un plus.
Un «Chauffeur – logisticien»	Avoir un permis de conduire catégorie B et C datant d'au moins 5 ans, Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires, Au moins 5 ans d'expérience en matière de logistique,

1. Conditions:
Les postes sont à plein temps sur le projet, pendant une durée de 45 mois à compter du 1er avril 2015. Ils sont sous la responsabilité du chef de projet PARTAG.
Les postes sont basés à Pointe-Noire.
Rémunération: à négocier.

2. Contact:
Pour faire acte de candidature, merci d'envoyer CV et lettre de motivation à reiye@gret.org et giacsapape05@yahoo.fr, en indiquant en objet du mail la référence «Candidature Responsable Appui institutionnel – PARTAG».

Date limite de candidature: le 20 mars 2015.
Les candidats présélectionnés seront contactés pour un premier entretien. Ils doivent être disponible immédiatement.
Si aucune réponse n'est apportée 3 semaines après la date de clôture de l'appel à candidatures, merci de considérer que votre candidature n'aura malheureusement pas été retenue. Merci de ne pas téléphoner.

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE
Boîte postale: 4315, Téléphone: (242) 05 748 99 64/222 94 4952 - Fax: 222 94 51 81
Pointe-Noire/République du Congo

ANNONCE LEGALE

Aux termes de diverses Assemblées Générales portant modifications, mutations, cessions d'actions et augmentation du capital social de la société anonyme avec conseil d'administration dénommée «IMPRIMERIE CENTRALE D'AFRIQUE», en abrégé «I.C.A.-SA»,
Les STATUTS de ladite société ont été MIS A JOUR suivant acte authentique reçu par les soins de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date, même ville, du 19 décembre 2014, enregistrés même ville, le 30 décembre 2014, folio 228/20, n°11014, ainsi que ses annexes.
En conséquence, la société «IMPRIMERIE CENTRALE D'AFRIQUE», en abrégé «I.C.A.-SA» présente donc, actuellement, les caractéristiques ci-après:
1- FORME (inchangée)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration (SA avec Conseil d'Administration);
2-OBJET:
La société a pour objet, au Congo ou à l'étranger:
- La création et l'exploitation d'imprimeries;
- La signalitique;
- Les objets publicitaires et tout objet s'y rapportant, de près ou de loin;
- Faire traiter, pour son compte ou pour le compte de tiers, directement ou en participation, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant à l'imprimerie, à l'édition et à la librairie;
-La société exécute ses opérations, soit directement par elle-même, soit indirectement, en fondant, patronnant (ou s'intéressant ou s'alliant à) toutes activités ou entreprises ayant un objet similaire au sein ou de nature à en favoriser la réalisation;
3 - DENOMiNATION:
-La dénomination sociale de la société est: «IMPRIMERIE CENTRALE D'AFRIQUE», en abrégé «I.C.A.-SA»;
4-SIEGE SOCIAL: Il est établi à Pointe-Noire, avenue du Général De GAULLE, Boîte postale: 162, République du Congo;
5-DUREE:
-La durée de la société est de Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de la date de la mention modificative de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M.);
6-CAPITAL SOCIAL: Le capital social est fixé à la somme de QUATRE VINGT DIX MILLIONS (90 000 000) DE FRANCS CFA, divisé en Neuf mille (9000) actions de Dix mille (10 000) francs CFA chacune, portant les numéros Un (0001) à Neuf mille (9000), toutes de la même catégorie;
7-PORTEURS D'ACTIONS ET NOUVEAUX ADMINISTRATEURS:
-Monsieur BOUVAREL Eric, Yves;
-Madame BOUVAREL Corinne, Geneviève, Nicole, née SCHNEIDER;
-Mademoiselle BOUVAREL Jade, Marie.
8-ADMINISTRATION DE LA SOCIETE: Monsieur BOUVAREL Eric, Yves est désigné Président du Conseil d'Administration, Directeur Général de la société «IMPRIMERIE CENTRALE D'AFRIQUE», en abrégé «I.C.A.-SA», pour la durée de son premier mandat d'administrateur;
9-COMMISSAIRE AUX COMPTES: Reconduction de Monsieur Roger MAYSOUNABE, en qualité de Commissaire aux Comptes, pour un mandat de trois (3) années qui se poursuivra jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016;
10-REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (R.C.C.M.): Mention modificative a été portée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 16 janvier 2015. Le dépôt a été enregistré sous le numéro 15 DA 77 et la société «IMPRIMERIE CENTRALE D'AFRIQUE», en abrégé «I.C.A.» se trouve donc ainsi immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro R.C.C.M. POINTE NOIRE N°RCCM CG/PNR/11 B 2668.

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE
Boîte postale: 4315, Téléphone: (242) 05 748 99 64/222 94 4952 - Fax: 222 94 51 81
Pointe-Noire/République du Congo

ANNONCE LEGALE

La société «OIL INTEGRATED SERVICES CONGO», en abrégé «0.I.S. CONGO-SARL», a été originairement constituée par trois (3) associés: Monsieur BOUCHARD Bertrand; Madame Tamara Fédorovna LAVRENOVA, épouse AMPAT, et la société «OIL INTEGRATED SERVICES CONGO», suivant acte authentique portant STATUTS en la forme sous signatures privées en date à Pointe-Noire du trente novembre deux mille huit, enregistrés même ville, le neuf février deux mille neuf, folio 021/6, n°744.
Consécutivement à diverses Assemblées Générales portant changements, modifications, mutations et cessions de parts sociales entre associés, ladite société présente, actuellement, les caractéristiques suivantes:
1- FORME (Inchangée): Société à Responsabilité Limitée (SARL);
2- OBJET: La société a pour objet, en tout pays et plus particulièrement en République du Congo, directement ou indirectement:
I-L'importation du matériel pétrolier;
2-La location et la vente de matériel pétrolier;
3-La location et la vente de matériel para-pétrolier;
4-L'importation du matériel para-pétrolier;
5-Le transport et le levage, services de toutes composantes telles que la fabrication d'éléments de levages;
6-La prestation de services liée, directement ou indirectement, aux services offerts; la construction; l'import-Export;
7-La réparation de véhicules et engins de société;
8-Le nettoyage, la maintenance industrielle, la location de camion et de personnel;
9-Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes;
3-DENOMINATION:
-La dénomination sociale de la société est: «OIL INTEGRATED SERVICES CONGO», en abrégé «0.I.S. CONGO-SARL»;
4-SIEGE SOCIAL:
-Il est établi à Pointe-Noire, avenue Nguili-Nguili, quartier Côte Sauvage, Zone résidentielle, Boîte postale 696, République du Congo;
5-DUREE:
-La durée de la société est de Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de la date de la mention modificative de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M.);
6-CAPITAL SOCIAL:
Le capital social est fixé à la somme de VINGT MILLIONS (20 000 000) DE FRANCS CFA, divisé en Cent (100) parts sociales égales de Deux cent mille (200 000) francs CFA chacune, numérotées de Un (1) à Cent (100);
7-PORTEURS DE PARTS ET REPARTITION DES PARTS SOCIALES:
Trois (03) porteurs de parts:
1-La société «OIL INTEGRATED SERVICES»;
2-Monsieur Juan, Manuel GUERRERO;
3-Monsieur Olivier VACHER.
GERANCE: Monsieur Olivier VACHER est nommé Gérant statutaire de la société «OIL INTEGRATED SERVICES CONGO» en abrégé «0.I.S. CONGO – SARL», pour une durée illimitée, avec les Pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la société;
REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM): Mention modificative a été portée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire. Le dépôt a été enregistré sous le numéro 15 DA 52 et la société «OIL INTEGRATED SERVICES CONGO», en abrégé «0.I.S. CONGO – SARL», immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro R.C.C.M POINTE-NOIRE N° RCCM CG/PNR/08 B 189, en date du 14 janvier 2015.

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA

Patrice Kadia, Président de la «Ligue pour l'Emergence et la Diffusion des Idées Panafricanistes» (L.E.D.I.P)

Requête à l'attention des Parlementaires sur l'instauration de la «Liesse Nationale»

«Le Parlement demeure, par essence, la maison de la démocratie, le lieu privilégié du développement de la culture du dialogue, afin de créer les conditions d'une participation responsable à l'œuvre de reconstruction nationale». **Cette phrase prononcée par feu le Président Jean-Pierre Thystère-Tchicaya, lors de son discours de clôture de la session inaugurale de l'Assemblée Nationale en 2002, recentre, de la plus belle manière, l'action du parlement. N'est-elle- pas, en cette période pré-électorale, faite de risques et de passion, un important guide pour la représentation nationale?**

Aussi, m'en voudrais-je si je ne peux, ici, rappeler la très instructive leçon qu'il donne aux élus d'hier que nous avons été, à ceux d'aujourd'hui que vous êtes et à ceux de demain que seront vos successeurs: «*Nous devons travailler à être un Parlement fort et actif, en sorte que la vie parlementaire devienne un courant puissant, capable de traduire, dans les textes et de faire respecter les exigences des Congolais dont la voix est source de légitimité comme en toute démocratie».*

Fort de ces enseignements dont la pérennité s'explique par la dose de sagesse investie en eux, j'ai été contraint d'utiliser mon devoir d'adresser une requête au Parlement en conformité avec les dispositions de l'Article 40 de la Constitution du 20 Janvier 2002.

Cette adresse à la représentation nationale s'articule, de prime abord, sur les procédures légales de règlement des contradictions qui peuvent naître au cours l'évolution de notre pays. Ensuite, elle en propose des solutions jugées idoines.

Dans la situation où se trouve le Congo-Brazzaville, situation caractérisée par la consolidation de la stabilité politique, couplée à la préparation du transfert de pouvoir, avec d'un côté un Président de la République sortant et de l'autre, un Président entrant, force est de savoir utiliser, à bon escient, les outils institutionnels et juridiques dont dispose notre pays. Notre pays en a: le Parlement tel que décrit supra en est un.

Le recours aux organes informels à légitimité inexistante est une gageure. Aujourd'hui, aucun cas de force majeure ne s'est manifesté au Congo pour retirer aux Institutions de la République leur droit de trancher toute affaire, dans l'esprit des lois qui régissent notre pays. La preuve de l'inopportunité de l'organisation d'un dialogue inclusif ou de celle d'une trêve politique se résume par l'existence et le bon fonctionnement de notre Parlement, notre unique et légitime représentation nationale. Le peuple ne saura céder à l'informel né des calculs politiciens perpétrés par la génération des hommes et des femmes politiques qui ont un faible lien avec la loi et la démocratie, pratiquant continuellement des acrobaties extra-légales et excluant le principe de la limitation de temps, de capacité et de compétence, le tout dans le simple but de satisfaire leurs intérêts. Le dialogue et la trêve n'ont aucun lien à la loi congolaise: les Congolais les jugent onéreux et sans performance.

Le postulat fondamental selon lequel *«Rien de ce qui touche à l'homme, dans notre pays, ne peut et ne doit être étranger au Député ou le laisser indifférent»* fortifie le Parlement et seul lui, dans sa responsabilité relative à la conduite de notre peuple durant cette période tumultueuse, référence faite à sa dextérité et son savoir-faire lors du traitement de l'affaire de la guerre du Pool en 2002-2003.

J'affirme que notre pays n'est pas en butte politique. Cependant, il abrite, depuis mars 2014, un débat fait des avis tous liés à l'intériorisation ou non de l'esprit et de la lettre de la Constitution en vigueur. L'évolution du débat le verse, à ce jour, vers ce que la communauté internationale qualifie de *«tripatouillage de la Constitution»*; ce qui nous gêne, assurément, et nous oblige, tous, à abandonner toute avancée dans le sens de l'abrogation de notre loi fondamentale. En effet, ni les institutions publiques ni les citoyens pris individuellement ou collectivement, ne souffrent d'une quelconque lésion d'origine constitutionnelle.

Affirmons ici que le Congolais se félicite, de nos jours, d'avoir réalisé, sous l'empire de cette Constitution du 20 janvier 2002, deux résultats de portée supérieure qui sont inscrits dans le journal de la grandeur de notre pays:

- la tolérance politique, résultat jamais réalisé depuis la naissance de notre Etat. La référence faite au silence du peuple devant la non-déclaration du patrimoine des citoyens élus ou nommés aux hautes fonctions publiques, manquement attribué à l'inexistence de la loi d'application de l'article 48 de ladite Constitution, en dit mieux. A ce propos, les citoyens préfèrent attendre les mandats futurs et la compréhension de leurs animateurs… La tolérance politique, un acquis réel de la Constitution du 20 Janvier 2002.
- le maillage de l'ensemble du pays en infrastructures avec des dotations en équipement. C'est la plus haute expression de la liberté de circuler, de communiquer et de cohabiter; je ne peux en dire plus sur le retour à la cohésion et à l'unité des citoyens.

De la contradiction des avis, expression de la diversité et de la pluralité au sein de notre peuple; Parlons-en.

Plusieurs sujets sont depuis toujours en débats au Congo et parfois avec des avis émis violemment. Certains de ces sujets ont des effets de lésion directe sur la vie des citoyens. Je cite entre autre;

- l'excédent budgétaire jamais dimensionné, localisé ni utilisé;
- l'affaire des disparus du beach qui met en contradiction nos juridictions à celles d'autres pays;
- les insuccès de la municipalisation accélérée, elle-même parfois qualifiée d'enrichissement accéléré;
- le déficit du personnel enseignant dans les structures scolaires de campagne;
- le panier de la ménagère avec ses problèmes de prix, de qualité et de dépendance vis-à-vis du reste du monde;
- les prêts somptueux accordés à d'autres pays sans l'autorisation du parlement, etc.

Voilà autant de sujets qui alimentent des débats et suscitent des avis contradictoires.

L'ancien député Patrice Kadia.

Pourtant ces contradictions n'ont jamais suscité des velléités de changement de notre Constitution et le tout a été placé sous l'empire de la grande tolérance, nonobstant les possibilités de révision que prévoient les dispositions de son article 86.

Il est difficile au peuple, aujourd'hui, d'accepter la décision de ces hommes politiques qui veulent faire du tripatouillage de la Constitution, leur *«dernier combat politique»*. En vérité, leur dernier combat politique aurait pu être d'encadrer les jeunes acteurs politiques, auxquels les témoins reviendraient. Dans ces conditions, la classe politique sortante gagnerait en confiance et en lucidité et cesserait de demeurer dans cette perception du *«Roi qui écrase la Loi»*. Fortifiés par cette confiance, les citoyens congolais réclament l'instauration d'un vaste chantier salutaire appelé: la *«Liesse Nationale»*.

Que comprendre de cette «Liesse Nationale»?

La «Liesse Nationale» est un ensemble d'attitudes et de comportements qui favorisent les citoyens dans leurs ambitions de renforcer la cohésion et l'unité nationales, le sentiment national et la participation individuelle et collective du génie de chaque citoyen dans l'œuvre de construction de notre pays.

La *«Liesse Nationale»* exclut toute forme de violence, tous les passages en force. La *«Liesse Nationale»* empêche les coûts institutionnels inutiles (Dissolution du Parlement, Transition, Dialogue inclusif, trêve). De même, elle fait l'économie des fonds de l'Etat, en évitant des financements inopportuns.

La *«Liesse Nationale»* se veut une manifestation de la sagesse congolaise par et pour le bénéfice de deux acteurs, à savoir:

- le peuple qui la réclame pour en être bénéficiaire;
- le parlement qui la concrétise, en lui donnant un esprit au travers d'une légalisation conséquente.

Bien entendu, le Parlement détient ce pouvoir, car lui et lui seul crée et fait la loi. Assurément, le devoir d'instaurer la *«Liesse Nationale»* incombe au Parlement. En quoi faisant, se demandera l'observateur?

Deux actions, toutes à la portée de ses pouvoirs, permettent à notre Parlement d'instaurer cette *«Liesse Nationale»*:

1- Réviser la loi électorale, en y incluant la création de la *«Commission Electorale Nationale Indépendante»* à laquelle le Parlement attribuera la mission d'organiser le recensement administratif consensuel et le reste des opérations électorales.

2- Engager une campagne d'encadrement citoyen en faveur de l'intériorisation des deux notions à savoir: l'alternance politique et la stabilité politique.

J'affirme que plusieurs personnalités et acteurs politiques sont favorables et disponibles pour l'exécution de la deuxième action; autant la sauvegarde de l'âme de la Nation les interpelle.

Le peuple n'a-t-il pas raison de penser que la session parlementaire de Mars-Avril 2015 est l'occasion pour sonner le glas en faveur de l'instauration de cette *«Liesse Nationale»*?

Au cours de cette session doit être introduite et examinée la proposition de loi portant révision de la loi électorale. Un tel vote portera les germes de la confiance entre les mandants et les mandataires, tant il sera salutaire, puisque mettant en application la volonté de notre peuple.

Les citoyens congolais sont tous convaincus de l'indépendance de chaque parlementaire; aussi pensent-ils que le Parlement existe essentiellement pour dire et faire la volonté du peuple. Le contraire ôte à cette institution son caractère républicain. Il est, donc, impensable que notre Représentation nationale soit à la solde ni d'un individu ni d'un groupe d'individus. Les obédiences qui vous amènent dans cette institution n'obèrent pas le principe du mandat non impératif. Raisonnablement, les citoyens congolais sollicitent l'indépendance du Parlementaire, pour obtenir l'instauration de cette *«Liesse Nationale»*.

La référence faite aux dispositions constitutionnelles contenues dans l'Article 3 s'appuie clairement sur le pouvoir et le rôle que notre loi assigne au Parlement: l'exercice de la souveraineté nationale en lieu et place du peuple.

Notons que la voie référendaire se trouve, à ce jour, exclue, l'inexistence du fait de *«force majeure»* justifiant. Rappelons aussi que notre Constitution du 20 Janvier 2002 n'a prévu ni les causes ni les mécanismes qui entraînent et permettent son abrogation, son changement ou son tripatouillage. Demeurons dans la conformité de cette volonté.

Ce handicap a été consciemment érigé par notre peuple. Notre peuple a la maîtrise de ce verrouillage, car les raisons sont bien inhérentes aux violences politiques qui ont arraché âmes et sang aux familles et à la Nation; l'histoire des systèmes politiques l'enseigne.

Le recours au Parlement est légitime et fondé par sa fidélité au peuple et la confiance à lui accordée par le peuple; la sollicitation ici formulée se justifie.

D'ailleurs, le peuple s'en félicite et garde l'espoir inébranlable de voir le bout de cette distraction de tripatouillage, grâce à la création des conditions d'une «Liesse Nationale».

La *«Liesse Nationale»* s'impose aux Congolais surtout maintenant face aux engagements pris au niveau de la communauté internationale. Et si l'on se réfère aux récents évènements survenus lors de la Coupe d'Afrique des Nations, comment notre pays pourra-t-il abriter les Jeux Africains, en Septembre prochain, hors de cette *«Liesse Nationale»*? Nos équipes, dans divers modules sportifs, vont-elles participer à ces jeux, lorsque l'on sait ce que coûtent à la Nation échec et succès dans le domaine du sport? (les cas survenus à Brazzaville, Oyo, Makoua, Owando et Pointe-Noire).

Toute sagesse enseigne à tout peuple et à tout dirigeant, dans toute République et dans la situation socio-politique actuelle, le recours à la «Liesse Nationale»; le tout par une vigoureuse action parlementaire teintée d'indépendance et logée dans le calendrier politique qu'imposent la loi et les engagements. Deux résultats sont attendus:

- le transfert pacifique du pouvoir;
- la stabilité politique.

L'alternance politique, parlons-en sans tabou

La loi congolaise fonde l'alternance politique par la limitation des mandats et l'âge. Or, le mandat est individuel. Ce qui fait de l'alternance au Congo une question liée à l'individu et non aux familles politiques. De même, au Congo, le Président qui sort n'est pas un orphelin politique; donc il bénéficie de la possibilité de rempiler au travers de sa famille politique. Quoi donc devrait justifier le refus et le combat contre l'alternance politique?

Il sied de dire que la limitation des mandats est une mesure pour arrêter les effets de l'usure et les abus des habitudes; le pouvoir étant, en certaines circonstances, une source de violences et de passions.

L'alternance politique reste un puissant outil, un facteur déterminant pour l'adhésion des citoyens à l'action publique; et la République en dépend.

Parlant de la stabilité politique, la tolérance citée supra et le maillage du pays en infrastructures et équipements s'associent à la volonté de notre peuple à réserver honneur et dignité à ceux qui, des décennies durant, ont été aux commandes de notre pays. Cette attitude ne sera contraire ni à nos lois ni à nos mœurs. Et pour conclure, empruntons à un célèbre poète son refrain: «*La fête sera toujours belle tant que le repas sera fait de doux mets».*

Parlementaires, veuillez rendre belle l'épreuve du transfert pacifique du pouvoir et des Jeux Africains pour réaliser, après la pacification du pool, la deuxième épopée du Parlement au travers de l'instauration de cette «Liesse Nationale».

- Vive la fidélité de notre Parlement vis-à-vis de ses représentés;
- Vive la «Liesse Nationale»;
- Vive le peuple du Congo-Brazzaville.

Brazzaville, le 2 Mars 2015

L'honorable
Patrice KADIA
Ancien Parlementaire.
Président de la «Ligue pour l'Emergence et la Diffusion des idées Panafricanistes» (L.E.D.I.P).
Contact: yenkadia@yahoo.fr

Pour ne pas manquer une édition de La Samaine Africaine, mieux vaut s'abonner

Diocèse de Pointe-Noire

Inauguration du nouveau bâtiment du centre de formation professionnelle Don Bosco

Mgr Miguel Olaverri, évêque de Pointe-Noire, a procédé, vendredi 6 mars 2015, à la bénédiction et à l'inauguration du nouveau bâtiment du centre de formation professionnelle Don Bosco, fruit conjugué des salésiens de Don Bosco, en partenariat avec l'O.n.g Espagnol Jovenes y Desarrollo, grâce à l'appui financier de l'Union européenne. C'était en présence de M. Fouti-Makaya, conseiller à la jeunesse, représentant le préfet de Pointe-Noire, Cristina Mosneaga, chargée d'aide et de coopération internationale, représentante de l'Union européenne, Servais Paka, directeur départemental de la formation qualifiante, et des pères Kevin Igor Koualama, et Pierre Célestin Onazue respectivement, directeur du centre, et coordonnateur du projet, curé de la paroisse, les religieuses, les encadreurs, les apprentis et bien d'autres personnalités.

Mgr Miguel Olaverri bénissant le nouveau bâtiment.

Dans le mot de bienvenue, Kévin Igor Koualama a présenté le centre de formation professionnelle Don Bosco de Pointe-Noire, qui est situé dans l'enceinte de la paroisse Saint-Jean Bosco, et qui a *«pour vocation la formation aux valeurs humaines, chrétiennes et civiques, ainsi que la qualification professionnelle des jeunes, surtout les plus démunis, en vue de faciliter leur insertion dans le monde du travail, de sorte qu'ils deviennent des citoyens capables de participer activement à la vie sociale et à l'émergence de notre pays le Congo».*

Mgr Miguel Olaverri.

Cristina Mosneaga.

Le centre a été créé à l'initiative *du frère salésien Jean-Pierre Dutel, à partir d'octobre 1991, avec pour objectif de «récupérer les jeunes surtout les plus pauvres, dont l'avenir scolaire n'était plus probant, en vue de favoriser leur insertion». «De nos jours, le centre forme les jeunes en cinq filières qui sont: l'électricité industrielle, la soudure, la menuiserie, la mécanique auto, la mécanique générale. L'encadrement théorique des jeunes est assuré par vingt-cinq encadreurs dont trois prêtres. Les apprentis sont au nombre de 187 dont 13 filles. Le centre pense aussi mettre en place la filière électronique».*

Le représentant du préfet de Pointe-Noire coupant le ruban symbolique.

Le coordonnateur du projet, père Pierre Célestin Onazue, a présenté la vocation des Salésiens de Don Bosco. «*Le bâtiment que nous inaugurons aujourd'hui entre dans le projet: Promotion des jeunes défavorisés par la formation professionnelle et l'insertion au monde du travail. Ce projet que nous avons lancé le 3 mai dernier s'articule autour de quatre axes principaux à savoir: la sensibilisation sur l'importance de la formation professionnelle auprès des parents et des jeunes; l'amélioration des conditions d'accès à cette formation professionnelle, à travers l'amélioration des équipements et des infrastructures, dont ce bâtiment; le renforcement de la capacité des encadreurs et professeurs, afin que la formation soit de qualité; l'insertion au monde du travail. Ce projet a l'ambition de former en trois ans quatre mille jeunes entre les centres de Pointe-Noire et de Brazzaville».*

La façade principale du bâtiment inauguré.

Présentant l'ouvrage, l'entrepreneur Rodrigue Stéphane Mbianda-Kamwa a indiqué que le *bâtiment à un niveau est d'un cout global de cent soixante-cinq millions deux cent mille francs, présente au rez-de-chaussée deux bureaux: le premier est celui de la surveillance générale, le second est pour le responsable du projet. A côté de cela, se trouve la salle des professeurs, deux ateliers d'électricité, un local technique, un magasin, un bloc toilette, un débarrât, deux ateliers de la mécanique auto, deux ateliers de soudure, un et atelier de la mécanique générale. A l'étage se trouvent huit salles de classes, trois bureaux secrétariat, direction et l'assistance technique*».

Dans son mot de circonstance Cristiana-Mosneaga, a remercié le travail que font les salésiens de Don Bosco dans le cadre de ce projet et a exprimé le souhait que ce centre de formation professionnelle puisse servir pendant des années à la formation des jeunes et les aider à leur insertion dans le monde du travail.

Equateur Denis NGUIMBI

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE
N°002/2015/OUESSO

N°01/2015/MEFPPPI/DGID/DEFFD/DDIK/DCHPF

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Ouesso, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arrondissements	Requérants
01	797 du 08-03-2013	Section D, bloc - ; Plle 2; Sup.: 576,00m²	Quartier NGONGO	n°2 MBINDJO	LEBBE Christian Richard
02	2064 du 05-2015	Section A. bloc - ; Plle 14; Sup.: 576,50m²	Quartier MINDONGO	n°1 NZALANGOYE	GARBA MIDJIAOUA
03	2044 du 08-12-1014	Section A. bloc - ; Plle 4; Sup.: 539,14m²	Quartier MINDONGO	n°1 NZALANGOYE	OSSAKETO Alphonse Brice
04	2052 du 29-12-2014	Section E; bloc 5 ; Plle 3; Sup.: 400,00m²	Quartier Ancienne piste	n°1 NZALANGOYE	Mme MITALA née NKABA Odile
05	2054 du 07-01-2015	Section - ; bloc - ; Plle - ; Sup. : 7.000,00m²	VILLAGE MBALOUMA	Sous-préfecture MOKEKO	UWAMAHORO NIZEYE Aimable
06	2053 du 07-01-2015	Section F; bloc -; Plle 1; Sup. 400,00m²	Quartier BIR-ANKËM	n°2 MBINDJO	UW AMAHORO NIZEYE Aimable
07	845 du 13-06-2013	Section E; bloc - ; Plle 1; Sup: 612,00m²	Quartier Ancienne piste	n°1 NZALANGOYE	MOUNKALA François
08	1015 du 24-04-2014	Section - ; bloc - ; Plle -; Sup: 4.652,65m²	VILLAGE PEKE	Sous-préfecture MOKEKO	TCHINDA Jean Pierre
09	2037 du 10-11-1014	Section - ; bloc -; Plles 5 et 6; Sup :800,00m²	Quartier Hôpital Général	n°2 MBINDJO	NIOLI Fidèle
10	2020 du 24-10-1014	Section E; bloc - ; Plle 3; Sup: 350,00m²	Quartier MINDONGO	n°1 NZALANGOYE	ABEYA Gabriel
11	2051 du 29-12-2014	Section B; bloc -; Plle 12; Sup: 227,80m²	RUE SIKO (BIR-ANKËM)	n°2 MBINDJO	OUMAROU OUSMANOU
12	1021 du 25-04-2014	Section E; bloc - ; Plle 2 ; Sup: 500,00m²	AVENUE MEKEING	n°1 NZALANGOYE	NGOKA Lambert
13	2077 du 17-02-2015	Section E; bloc - ; Plle 6; Sup: 400,00m²	ROUTE MABOKO	n°1 NZALANGOYE	MBANDZA Gilbert
14	1078 du 01-08-2014	Section F; bloc - ; Plle 3 et 4; Sup: 800,00m²	Quartier Hôpital Général	n02 MBINDJO	MONGO Daniel
15	2017 du 07-10-2014	Section B; bloc - ; Plle 12; Sup. : 391,99m²	AVENUE M. NGOUABI	n°2 MBINDJO	TIWA TCHIOGOUO Hilaire
16	2068 du 09-02-2015	Sedion-; bloc - ; Plle 22; Sup: 490,00m²	Quartier Hôpital Général	n°2 MBINDJO	NTSOUMOU Christophe
17	2069 du 16-02-2015	Section C; bloc - ; Plle 8; Sup.: 427,28m²	Quartier ANAC	n°1 NZALANGOYE	EZONE Aimée Brigitte
18	2073 du 19-02-2015	Section E; bloc; Plle 39 et 40; Sup.: 800,00m²	ROUTE MABOKO	n°1 NZALANGOYE	DIRA Benjamin
19	2072 du 17-02-2015	Section E; bloc 16; Plle 7 et 8; Sup. '704,00m²	Quartier Ancienne piste	n°1 NZALANGOYE	ASSAMBI Marie Jeanne
20	2074 du 24-02-2015	Section E; bloc 12; Plle 12; Sup.400,00m²	Quartier Ancienne piste	n°1 NZALANGOYE	OSSENI ABDOU MADJIDI
21	2070 au 16-02-2015	Section E; bloc- ; Plle 10; Sup: 400,00m²	ROUTE MABOKO	n°1 NZALANGOYE	AMBEY INGOBA Princilia Gesrille
22	2076 au 27-02-2015	Section F; bloc- ; Plle 10; Sup : 423,91m²	Quartier BIR-ANKËM	n°2 MBINDJO	BOLINGO John
23	1055 du 20-06-2014	Section A; bloc- ; Plles 7et 8; Sup: 1.378,00m²	Quartier Poto-Poto(ATC)	n°1 NZALANGOYE	METOUMPAH Bernard
24	1081 du 01-08-2014	Section F; bloc 55; Plle 436; Sup: 400,00m²	Quartier Hôpital Général	n°2 MBINDJO	MAWANDZA Freddy Fresnel
25	2036 du 07-11-2014	Section E; bloc- ; Plles 1 et 10; Sup: 832,00m²	Quartier Ancienne piste	n°1 NZALANGOYE	MVOULANDZELE Brice Mexance

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Ouesso, le 11 Mars 2015

Gilbert MBANDZA
Inspecteur Principal des Impôts

Archidiocèse de Brazzaville

Mgr Anatole Milandou a lancé officiellement l'Académie catholique pour l'éthique

L'archevêque de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou, a présidé, samedi 7 mars 2015, la cérémonie d'ouverture officielle de l'Accabe (Académie catholique de Brazzaville pour l'éthique), qui s'est déroulée en deux phases: la messe qu'il a présidée en la cathédrale Sacré-Cœur, puis la conférence inaugurale qui a eu lieu à l'école Sacré-Cœur des Religieuses congolaises du rosaire. La cérémonie d'ouverture officielle de l'Accabe a réuni un parterre d'invités: prêtres, diplomates, responsables politiques, universitaires, acteurs de la société civile, laïcs engagés, cadres intellectuels, etc. Le tout s'est achevé, dans la fraternité, autour d'un pot.

Mgr Anatole Milandou.

A la messe comme à la conférence inaugurale, Mgr Anatole Milandou a expliqué que l'Accabe est *«un espace de réflexion que nous offrons à nos compétences, à nos hommes politiques, à tous nos cadres. Parce qu'autour de nous, dans les autres pays, il y a beaucoup de structures qui sont en train de naître pour former les chrétiens, pour former l'homme. Donc, c'est un devoir d'évêque, pour créer ces structures dans notre pays»*. L'archevêque de Brazzaville a précisé que la création de l'Accabe, le 4 septembre 2014, s'est faite avec l'approbation de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo) qu'il a vivement remerciée pour sa sollicitude. Au terme de son mot, Mgr Milandou a déclaré l'ouverture officielle de l'Accabe, structure qui est dirigée par l'abbé Jonas Koudissa, docteur en sciences politiques et en théologie éthique, administrateur de la paroisse Saint François d'Assise.

Dans sa communication, ce dernier a présenté l'institution qu'il dirige qui s'est largement inspirée du modèle allemand, pays où il a fait ses études doctorales. L'Accabe se donne comme mission, *«la diffusion du sens, des valeurs et du savoir-faire (Foi, éthique, compétence)»*. C'est une institution ecclésiale reconnue par l'Etat, *«agissant en toute autonomie et liberté, coopérant avec toute institution ecclésiale et/ou de la société civile, du monde de l'éducation, de la politique, de l'économie et de la culture»*. *«Si les réalités demeurent incomparables (avec l'Allemagne), l'enjeu, lui, est le même, à savoir, la perte des valeurs éthiques et humaines»*, a dit l'abbé Jonas qui a rappelé le discours d'investiture du président de la République, en 2009, dans lequel il avait fustigé les antivaleurs. *«Il invitait alors ses compatriotes, en premier lieu les dirigeants, à adopter des comportements nouveaux et dignes, à épouser la rigueur du gain mérité, plutôt que de rechercher les délices trop faciles et honteux de la magouille, à préférer le travail bien fait et l'excellence à la médiocrité, la tricherie et toutes les autres antivaleurs». «Quelques années plus tard, c'était au tour des évêques du Congo d'emboîter le pas au chef de l'Etat, à l'occasion de leur 41ème assemblée plénière, pour dénoncer la propagation des antivaleurs qui n'épargnent guère l'Eglise, avant de lancer une grande campagne nationale en faveur des valeurs éthiques et sociétales»*, a poursuivi l'abbé Jonas, citant le message des évêques publié en avril 2013.

Deux témoignages ont été faits respectivement, par le professeur Marion Michel Madzimba Ehouango, enseignant à l'Université Marien Ngouabi, sur son expérience de l'éthique en politique, et par Roger Kwama-Matiti, directeur général de la société Elios Tower Congo, ancien directeur commercial de Libertis, de MTN Congo et d'Azur Congo et Gabon, qui a parlé de l'éthique en entreprise. Le tout sous la modération du professeur David Mavouangui, philosophe, enseignant à l'Université Marien Ngouabi.

De g. à d.: L'abbé Jonas Koudissa et le prof. David Mavouangui.

Premier intervenant, Marion Michel Madzimba Ehouango a axé son témoignage autour de deux concepts nés dans les milieux politiques, en langues lingala et en mbochi: *«Tosa olia»* et *«Moro obosso»*, qui se traduiraient respectivement: *«Obéis pour manger»*, *«Avoir devant soi un protecteur»*, pour illustrer la dérive de l'éthique en politique et la démission des intellectuels à promouvoir l'éthique. Selon lui, *«le chef attend de ceux qu'il nomme aux postes de responsabilité, l'efficacité. Et, cette efficacité est jugée par rapport à la loyauté exercée comme un sacerdoce. A ce moment-là, quelle est la marque de l'éthique que vous avez par rapport à la morale universelle, si ce n'est celle de vous contenir à la morale du groupe linguistique auquel vous appartenez»*? Arguant qu'un système politique est fait pour durer, l'orateur pense que celui-ci, au fil du temps, génère des mécanismes d'autorégulation, entre autres: *«Obéis pour manger, si tu n'obéis pas, tu es sanctionné en te mettant dans une situation de dénuement telle que c'est le regard des autres qui constitue ta punition»*.

Vue de l'assistance.

Ainsi, *«comme notre société est communautaire et solidaire, on attend du cadre non pas l'exemplarité, mais, l'efficacité; si vous êtes dans le cercle du pouvoir, vous êtes le «Moro obosso». Etant bien placé, votre famille réussit facilement»*. A une question posée sur Machiavel, il a fait savoir que les politiques font une certaine confusion en ce qui concerne la doctrine de Machiavel. Contrairement à une certaine opinion qui diabolise ce philosophe italien, Marion Madzimba a estimé que *«Machiavel n'était pas machiavélique»*.

Roger Kwama, expert qui a roulé sa bosse dans plusieurs entreprises, est intervenu sur les enjeux des ressources humaines, problématique de l'entreprise congolaise aujourd'hui, *«dans toutes les fonctions qui se posent, qu'on appelle fonctions de gestion». «En termes de fonction de gestion éthique, il faut toujours mettre en évidence les besoins d'éthique, il faut élaborer les systèmes pour répondre à ces besoins et il faut les mettre en œuvre, pour les tester, après quoi, on les évalue, pour repartir au départ, en cas de nouveaux besoins»*, a-t-il dit. Il a parlé de son expérience de jeunesse, où on n'avait pas besoin de savoir les origines ethniques de ceux avec qui on vivait. Pour échapper aux pesanteurs tribalistes, il a recommandé la compétence, le travail.

Intervenant en dernier lieu, notamment sur la motivation en éthique, en démontrant pourquoi l'homme ne fait-il pas ce qu'il estime être bon, l'abbé Jonas Koudissa a fait savoir: *«l'agir juste n'est pas une simple question de devoir moral, des normes bien fondées rationnellement, elle est également une question de pouvoir moral. Le devoir agir conditionne donc le pouvoir agir»*. Autrement, l'homme agit beaucoup plus en fonction de ses intérêts.

Signalons qu'il y a eu beaucoup d'interventions dans la salle, des questions comme des contributions qui prouvent que l'Accabe est un espace qui arrive à point nommé, pour faire avancer la réflexion sur les questions éthiques, dans tous les domaines (politique, culturel, social, économique, etc).

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

REMERCIEMENTS

Justin Ducker Mambiki, Journaliste, André Maniongui, Gin-Clord Samba-Samba et Olivier Samba remercient: l'abbé Mesmin-Prosper Massengo; les honorables François Bakana et Ulrich Ngoma Mboukou; Brice Opimbat; Aristide Ghislain Ngouma; Valda Saint Val Nsimba; la Cellule exécutive du PCPA Congo; le Comité des jeux africains (Coja); la CAPPED; le Forum des jeunes entreprises du Congo; La Semaine Africaine; les parents; amis et connaissances pour leur assistance morale, financière et matérielle lors du décès de notre regrettée mère, sœur, tante et grand-mère LEMBE Jacqueline, survenu le 25 février 2015, à Brazzaville et inhumée le 4 mars 2015 au cimetière de Ma Campagne, à Brazzaville.

IVème dimanche de carême-B

«Continuons notre montée vers Pâques»

***Textes**: 2 Chr 36, 14...23 - Ps 136 – Eph. 2, 4-10 - Jn 3, 14-21*

L'Eglise du Congo face aux défis de demain, tel est le titre d'un des nombreux articles du professeur Ngoie Ngalla publié par le bihebdomadaire de l'Eglise catholique, La Semaine Africaine du 27 février dernier. Une interpellation sur l'avenir de l'Eglise qui est au Congo qui vaut son pesant d'or lorsque nous regardons les textes de ce quatrième dimanche de carême. L'expérience de l'exil nous rappelle ces moments de grands tourments vécus par le peuple d'Israël. Mais relisons cette histoire.

A la fin du 7ème siècle, le climat est au beau fixe. Après un roi impie Manassé, Josias est enfin apparu. Soutenu par les prêtres, il a opéré une réforme très importante en centralisant le culte à Jérusalem. Profitant du contexte international où les grandes puissances sont en baisse, il a grandement élargi le royaume. Les historiens nous disent que, derrière les personnages de David et de Salomon, c'est Josias dont on fait le portrait, c'est de son royaume qu'on parle. Les prophètes comme Jérémie le soutiennent et annoncent une alliance nouvelle (Jr 31,31). Tout cela ressemble beaucoup à ce que nous avons vécu il y a une quarantaine d'années avec Vatican II: une Eglise ouverte au monde, se réformant, se convertissant. Et puis c'est la catastrophe. Pris entre les grandes puissances, le saint roi Josias est tué à Megiddo par les Egyptiens venus au secours des Assyriens. Bientôt les Babyloniens sont sous les murs de Jérusalem, déportent un premier lot d'exilés. Ceux qui restent ne savent plus à quel saint se vouer, hésitent entre l'Egypte et les nouveaux venus. 587: retour en force de Nabuchodonosor, nouvelle déportation, destruction du Temple. L'exil n'est pas la fin du monde, mais un défi non moins profond. A Babylone, on se retrouve devant les grandes religions où on célèbre la création du monde, le combat des dieux. Avec l'aide d'Ezéchiel et des prêtres, Dieu nous soutient. On écrit un nouveau récit de la création (Gn 1).

Au bout de 60 ans, quand arrive le libérateur Cyrus, c'est avec le prestige du monothéisme, de la tolérance, des droits de l'homme… Le prophète anonyme que nous appelons le second Isaïe va jusqu'à le qualifier de Messie, à prétendre qu'il fait la volonté de Dieu! Comment lire les signes des temps, «*faire la vérité*»? La lecture majoritaire bât sa coulpe, relit l'histoire et les péchés des rois pour expliquer comment on en est arrivé là. On développe le Deutéronome qui parle d'amour, mais avec des accents de code pénal, sans guère de pardon. De leur côté, les disciples d'Isaïe refusent de s'enfermer dans le passé: «*Voici que je fais toutes choses nouvelles, ne le voyez-vous pas?*» Ils parlent de péché, mais d'un péché à découvrir, d'un péché pardonné: «*C'était nos péchés qu'il portait.*» De prophètes en disciples, Jean-Baptiste et surtout Jésus s'inscriront dans ce courant. Les biblistes sont de plus en plus attentifs à l'importance de l'exil dans la formation de la foi juive. C'est à Babylone, dans la confrontation aux grandes religions étrangères qu'émerge le monothéisme. C'est là, maintenant que le sacrifice est devenu impossible faute de temple, que la Parole de Dieu devient la colonne vertébrale du peuple, son identité, là qu'on invente pour cela la synagogue, ce lieu de prière et de partage de la Parole. A Babylone, la foi a fait un saut, franchi un seuil. Mais va lui succéder une longue période stérile de plusieurs siècles, sans prophète pour dire «*Ainsi parle le Seigneur*», juste laissé à ses propres forces (c'est le rôle de la sagesse). Quand arrive Jésus, c'est un nouveau seuil qui est à franchir. La foule l'acclame comme un prophète, peut-être même «*le prophète*» semblable à Moïse (Dt 18,18). Tous ceux qui se reconnaissent malades ou pécheurs le suivent, bénéficient des guérisons et du pardon. Quiconque croit en lui a la vie éternelle. Cette vie que nous goûtons déjà avec la Pâques, à chaque eucharistie. Les autorités hésitent, dépêchent des enquêteurs, des pharisiens ouverts à l'interprétation, à la nouveauté, jusqu'à un certain point! Mais Jésus va trop loin, il défie l'autorité du Sanhédrin, s'identifie à la fois à la Loi et au Temple: il met en péril l'unité du peuple. A regret, on doit s'en débarrasser, demander l'aide du pouvoir séculier pour le mettre à mort, espérant que tout cela se tasse. Comment Jésus fait-il la vérité pour lui-même? Il prend une parabole, celle du grain de blé. Pour être fidèle à sa vocation, il a le choix: être moulu ou mourir! La vocation du blé n'est pas d'être monté en bijou, ni d'être entassé dans des greniers. Elle est de nourrir l'humanité. Pour cela, il y faut le travail de l'homme, du meunier et du boulanger. Elle est aussi de se multiplier, mais c'est au prix de sa propre mort. Pour Jésus, la mort n'est pas une fatalité ni une condamnation, elle est un don, le don qu'il fait de sa propre vie. Et pour l'Eglise? L'Eglise, rappelle le pape François dans son adresse de carême, est une communio sanctorum parce que les saints y prennent part, mais aussi parce qu'elle est communion de choses saintes: l'amour de Dieu révélé à nous dans le Christ ainsi que tous les dons divins. Parmi eux, il y a aussi la réponse de tous ceux qui se laissent atteindre par un tel amour. Dans cette communion des saints et dans cette participation aux choses saintes, personne n'a rien en propre, et ce qu'il possède est pour tout le monde. Et puisque nous sommes liés en Dieu, nous pouvons faire quelque chose autant pour ceux qui sont loin, que pour ceux que nous ne pourrions jamais rejoindre par nos propres forces, puisque nous prions Dieu avec eux et pour eux, afin que nous nous ouvrions tous ensemble à son œuvre de salut. Dans ce cas, comment comprendre l'indifférence des chrétiens envers les autres fils et filles de Dieu en situation difficile? Et nous? Comment comprendre notre indifférence face à la misère sociale, à la déliquescence de nos valeurs, de nos principes de vie, face à la détérioration de notre ville capitale en matière de routes et de propriété? Comment vivons-nous nos crises? Comme une catastrophe? Après nous le déluge? Ou en affrontant la réalité, en nous séparant du monde dans un réflexe identitaire? Ou en ouvrant les bras, en acceptant d'être crucifié avec lui, par lui et en lui? Et la Parole de Dieu? Est-elle centrale dans notre vie? Si oui, quel rôle a-t-elle? Nous sert-elle de carapace, comme pour la tortue qui s'y réfugie, au moindre danger? Ou de colonne vertébrale, pour nous tenir debout et pour ouvrir les bras?

Saturnin Cloud BITEMO, SJ

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE
Boîte postale: 4315, Téléphone: (242) 05 748 99 64/222 94 4952 - Fax: 222 94 51 81
Pointe-Noire/République du Congo

ANNONCE LEGALE

Aux termes de diverses Assemblées Générales contenant mutations et cessions de parts sociales entre associés, la société à responsabilité limitée «SUD ELECTRICITE EQUIPEMENT CONGO» en abrégé «SUDELEC-SARL», a changé de forme juridique, en passant à celle de Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU), Monsieur Thierry, Louis, Paul RENAUDOT est resté Seul Porteur de parts sociales et donc Associé unique de la société «SUD ELECTRICTE EQUIPEMENT CONGO», en abrégé «SUDELEC».

Conséquemment à cela, les Statuts de ladite société ont été mis à jour suivant acte authentique reçu par les soins de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date même ville du 26 mars 2014, enregistrés le 28 mars 2014, folio 060/49, n° 2057, ainsi que ses annexes. La société «SUD ELECTRICTE EQUIPEMENT CONGO», en abrégé SUDELEC SARLU», présente, actuellement, les caractéristiques suivantes:

1-FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

2-OBJET: Aux termes d'une Décision de l'associé unique de la société «SUDELEC-SARLU», en date à Pointe-Noire du 26 septembre 2014 et dont le procès-verbal a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, le tout dûment enregistrés, Monsieur Thierry, Louis, Paul RENAUDOT, associé unique, décide d'adjoindre, après le quatrième (4ème) alinéa de l'objet social des statuts mis à jour, trois (3) nouveaux alinéas. L'objet social devenant, alors:

La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

1-L'installation électrique et travaux on-shore et off-shore pour les entreprises ou particuliers;
2-La vente de matériels électriques;
3-La représentation de marque de produits électriques;
4-L'importation, l'exportation de matériels électriques, produits électriques, de fourniture, câbles, armoires précablées, transformateur, etc.;
5-Location Groupe Electrogène;
6-Location HIAB (Véhicule de soulèvement des objets lourds);
7-Location nacelle;
8-Et, généralement, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières, immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation;

3-DENOMINATION:

-La dénomination sociale de la société est: «SUD ELECTRICTE EQUIPEMENT CONGO», en abrégé «SUDELEC-SARLU»;

4-SIEGE SOCIAL:

-Il est établi à Pointe-Noire, quartier centre-ville, 20, avenue MOE VANGOULA, dans l'enceinte de l'Evêché, Boîte
Postale: 1773, République du Congo;

5-DUREE:

-La durée de la société est de Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M.);

6-CAPITAL SOCIAL:

Le capital social est fixé à la somme de somme de DEUX MILLIONS (2 000 000) de FRANCS CFA, divisée en Deux cents (200) parts sociales égales de Dix mille (10 000) francs CFA chacune, numérotées de Un (1) à Deux cents (200), entièrement souscrites et intégralement libérées par l'associé unique;

7-PORTEUR DE PARTS - ASSOCIE UNIQUE – GERANCE:

Monsieur Thierry, Louis, Paul RENAUDOT est seul porteur de parts sociales, associé unique et Gérant;

8-REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (R.C.C.M.):

Mention modificative a été portée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire. Le dépôt a été enregistré sous le numéro 14 DA 1350 et la société «SUD ELECTRICTE EQUIPEMENT CONGO», en abrégé «SUDELEC-SARLU», se trouve donc ainsi immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro R.C.C.M. POINTE-NOIRE N° RCCM CG/PNR/11 B 2339, en date du 21 octobre 2014.

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA

Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI
Notaire
Immeuble DABO, 3ème étage, avenue de la Paix
En face de La Congolaise de Banque de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
B.P: 13.273/Tél.: (242) 05.522.96.23/06.952.17.26/E-mail: skymbassa@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

Cy-EVENTS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de cinq millions (5.000.000) de Francs CFA
Siège social: 1483, rue Motaba, Plateau des 15 ans, arrondissement 4 Moungali
Brazzaville, République du Congo
RCCM: 15 B 5700

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 23 février 2015, reçu par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à Brazzaville, Plaine, le 24 février 2015 sous Folio 035/11 Numéro 406, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: société à responsabilité limitée unipersonnelle;

Objet: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

• L'événementiel; - L'organisation des spectacles; - La restauration et le service traiteur; - L'organisation des banquets et des cocktails; - La production et la promotion artistique et culturelle; - La production et la reproduction d'images et de son sur tout support; - La publicité, le marketing et le lobbying; - Le divertissement; - La vente des goodies; - La communication sous toutes ses formes; - Les relations publiques; - Le sponsoring et le mécénat; - La relation - presse;

Et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, y compris la création de toutes sociétés filiales ou non, la prise d'intérêts dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, la gérance et toutes autres activités susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement;

Dénomination: la société a pour dénomination: Cy-EVENTS;

Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée;

Siège social: le siège social est fixé: 1483, rue Motaba, Plateau des 15 ans, arrondissement 4 Moungali, Brazzaville, République du Congo;

Capital social: le capital social est fixé à la somme de cinq millions (5.000.000) Francs CFA, divisé en cinq cents (500) parts sociales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 01 à 500, entièrement souscrites et libérées, attribuées à l'associée unique, tel qu'il ressort de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social reçue le 23 février 2015 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI;

Gérance: aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 23 février 2015, Mademoiselle OBILI SOMBOKO
Thecy Luzerne a été nommée en qualité de gérante de la société Cy-EVENTS, pour une durée indéterminée;

Dépôt légal a été enregistré au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 26 février 2015, sous le n° 15 DA 182;

Immatriculation: la société Cy-EVENTS a été immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier, le 26 février 2015, sous le n° 15 B 5700.

Pour insertion légale,
Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville Brazzaville.
Tél: (00242)05.775.69.43/066685814, B.P: 15.244
E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«ASTRID»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège Social: 81, rue Batéké, Poto-Poto
Brazzaville.
RCCM: CG/BZV/14 B 4937
REPUBLIQUE DU CONGO.

RADIATION DE LA SOCIETE

Aux termes d'un procès-verbal de décision extraordinaire de l'associé unique de la Société A Responsabilité Limitée dénommée: «ASTRID», dressé le vingt-sept février 2015 par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 03 mars 2015, sous Folio 39/13, numéro 0484, la radiation de ladite société, pour cause de dissolution anticipée, a été décidée.

En conséquence, conformément à l'article 201 alinéa 4 de l'acte uniforme, la dissolution de la société entraîne la transmission universelle du patrimoine de ladite société à l'associé unique.

Radiation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville a été faite, en date du 04 mars 2015.

Pour avis et mention,

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT

République du Congo
PROJET EAU, ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN
(PEEDU)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL DU 10 MARS 2015 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TETES DE 13 FORAGES A POINTE-NOIRE

Crédit IDA N°4701-CG
N° AON-T01-COB/PEEDU/2015 du 10/03/2015

1. La République du Congo cofinance avec l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir le coût du Projet Eau-Electricité et Développement Urbain (PEEDU), et entend affecter une partie du produit de ce cofinancement aux paiements relatifs au n° AON-T01-COB/PEEDU/2015 des travaux de réhabilitation des têtes de 13 forages à Pointe-Noire.

2. L'unité de coordination du Projet Eau-Electricité et Développement Urbain (UCP-PEEDU) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue de la réalisation des travaux définis dans le présent appel d'offre national, à savoir: travaux de réhabilitation des têtes de 13 forages à Pointe-Noire.

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque Mondiale «Directives: passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA, Edition de janvier 2011», et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'Appel d'offres.

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus renseignements auprès de l'unité de coordination du PEEDU, Email: pedu_congo@yahoo.fr, Tél (242) 055 568 787 et examiner le Dossier d'Appel d'offres à l'adresse ci-dessous à partir de la date de publication du présent avis d'appel d'offres, de 9 heures à 15 heures (heure locale).

5. Les spécifications de qualification comprennent: Chiffre d'affaire annuel (activités de réalisation des forages d'eau au cours des cinq (05) dernières années), Expérience générale en Forages d'eau, Expérience d'exécution des travaux similaires, Personnel suffisant et Matériel suffisant.

6. Une marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs/groupements d'entreprises nationales ne s'appliquera pas.

7. Le Dossier d'Appel d'offres complet en Français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés par demande écrite à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille (200.000) FCFA. Le paiement sera effectué par chèque certifié. Le Dossier d'Appel d'offres sera retiré à l'adresse ci-dessous à l'Unité de Coordination du PEEDU contre remise d'un récépissé.

8. Les soumissions devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-dessous le 13 avril 2015 à 12 heures très précises. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délai seront rejetées. Les soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 13 avril 2015 à 12 heures 30 minutes.

Elles devront scrupuleusement portées les mentions suivantes:
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° AON-T 01-COB/PEEDU/2015 DU 10 MARS 2015

9. Pour le marché de travaux de réhabilitation des têtes de 13 forages à Pointe-Noire
à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement du 13 avril 2015

10. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission pour un montant de: trois millions (3.000.000) Francs CFA

11. L'adresse mentionnée ci-dessous est:
Unité de coordination du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU)
2ème étage du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale Ex-siège du Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics,
(Rond-point de la grande poste),
BP 2099 Brazzaville/CONGO
Tél: [242] 055 568 787
Email: *pedu_congo@yahoo.fr*

Le Coordonnateur du PEEDU p.i

Paul GULU

Coordination nationale de la Redd Congo

Le personnel a procédé au planting d'arbres

Le personnel de la coordination nationale de Redd Congo a réalisé, samedi 7 mars 2015, une opération de planting d'arbres, dans le site situé au village Mingali- Bambou, dans le district d'Ignié (Département du Pool). Site que valorise le Pronar (Programme national d'afforestation et de reboisement), en y développant un massif forestier dans la réserve foncière de l'Etat de 2000 hectares de terrain, en plantant différentes espèces d'essences.

Cette opération a été effectuée dans le cadre de la campagne de planting d'arbres avec les institutions, mais surtout dans le cadre des missions dévolues à la Redd +. L'ensemble du personnel, associé aux animateurs de la Redd dudit village, qui a procédé au planting des arbres, a été conduit par Georges Claver Boundzanga, coordonnateur national de la Redd. Ce dernier était accompagné d'Aurèlie Rossignol, consultante de la Banque mondiale et du fonds carbone et de Mino Randrianarison, représentante de l'Onu-Redd. La délégation a été accueillie sur le site par Rosalie Matondo, coordonnatrice du Pronar.

L'objectif visé étant de créer des plantations forestières et agro-forestières domaniales et privées à grande échelle, avec des espèces exotiques et locales de forêts denses.

Les agents, cadres et animateurs de la Redd, ainsi que les représentants des institutions internationales ont planté, à cet effet, 10.280 plants d'eucalyptus Urograndis, sur une superficie de 10 hectares. Ces plants sont produits à partir des boutures, suivant une technique mise au point, pour la première fois, au Congo, concernant les Eucalyptus. Cette technique a permis de faire le massif forestier de Pointe-Noire, qui est de 45.000 hectares.

Mme Rosalie Matondo a rappelé, à l'occasion, que *«Le Congo a connu une bonne expérience de recherche forestière avec les Eucalyptus. Les clones plantés font partie des résultats de ces recherches ou mille clones ont été créés à Pointe-Noire»*. Et, Georges Claver Boundzanga de déclarer: *«Nous sommes heureux de prendre part à cette opération importante qui rentre dans le cadre des activités du Pronar, pour apporter notre concours à l'activité consistant à accroitre le potentiel forestier national et à améliorer le carbone forestier national. Comme vous le savez le processus Redd +, c'est aussi l'accroissement de stocks de carbone, via l'afforestation et le reboisement. Donc, nous sommes dans notre champ d'action. L'opération que nous menons est un puits de carbone, qui se met en place. C'est aussi l'occasion d'interpeller la communauté nationale et internationale, pour dire que le Congo est entrain de poursuivre son engagement à accroitre le potentiel forestier et à continuer à bien gérer ce potentiel forestier»*.

Le personnel de la Redd et la coordinatrice du Pronar.

Pour Aurèlie Rossignol, *«cette opération a été très importante, puisqu'elle a trouvé l'engagement et l'adhésion de la coordination nationale de la Redd dans sa politique de l'afforestation. C'est un moyen d'inciter les populations et aussi de monter l'implication nationale»*.

Mino Randrianarison, donnant son appréciation, a dit: *«C'est une bonne initiative de la part de la coordination nationale Redd et de la part du gouvernement. Pour atteindre les objectifs, il faut encore intensifier les opérations du genre, les répandre même dans les zones forestières»*.

Signalons que de telles initiatives visent à promouvoir les nouvelles filières économiques et industrielles en milieu rural basées sur les activités forestières et à produire des produits forestiers non ligneux.

L'entretien du coordonnateur national Redd et des animateurs de la Redd a clos cette activité.

Philippe BANZ

Amélioration des conditions de vie des populations

L'ambassade du Japon signe des accords avec deux Ongs

Lundi 9 mars 2015. Siège de la représentation de l'Ong internationale *«Médecins d'Afrique»*, à Brazzaville. L'ambassadeur du Japon en RD Congo et en République du Congo, M. Shigeru Ushio, a procédé à la signature de deux accords. Le premier, avec le représentant de l'Ong *«Medécins d'Afrique»*, relatif à la construction d'un centre de santé communautaire à Kombé et le deuxième, avec l'A.t.d.u.r (Actions des tâcherons pour le développement urbain et rural), pour un projet d'adduction d'eau potable dans la commune de Madibou. C'était en présence du chef de la circonscription socio sanitaire de Madibou et du chef de quartier de Kombé.

Bien avant la signature des deux conventions, les trois parties signataires ont prononcé des allocutions, pour édifier l'assistance sur le mobile et le bien fondé des projets à réaliser.

Présentant l'Ong *«Médecins d'Afrique»*, le représentant de cette Ong a déclaré: *«...Le projet de construction du centre de santé communautaire de Kombé, dans l'arrondissement 8 Madibou entre dans le cadre du renforcement des districts sanitaires, de façon générale, et de façon spécifique dans la création et gestion des centres de santé communautaire. C'est dans ce contexte que la présente cérémonie de signature des contrats entre l'ambassade du Japon et Médecins d'Afrique se tient. Contribuer à l'amélioration de la situation socio sanitaire des populations de Kombé grâce à la construction et l'équipement d'un centre de santé communautaire permettra, à n'en point douter, d'assurer la prise en charge adéquate des pathologies courantes y compris les maladies chroniques, en apportant les soins curatifs, préventifs et promotionnels de qualité à moindre coût dans un esprit de cogestion avec la population»*.

Pour le responsable de l'A.t.d.u.r, *«un projet de construction de six forages semi profonds d'eau potable, avec des profondeurs variant entre 44 et 55 mètres, avait été soumis au gouvernement japonais, afin d'améliorer un tant soit peu les conditions de vie des populations de Madibou. Ce projet est une contribution à la réalisation de l'un des O.m.d (Objectifs du millénaire pour le développement), notamment «l'accès à l'eau potable pour tous». Les quartiers ciblés par ce projet constituent les zones non encore desservies, officiellement, en eau potable. Il s'agit de: Madibou 1, Mbouono, Mayanga Nkozo, Mayanga Agri Congo, Nganga Lingolo et Kibina. La validation du projet et sa mise en œuvre très prochaine sont, pour les populations de ces localités, un véritable ballon d'oxygène.»*

Shigeru Ushio a déclaré, de son côté: *«Le projet de construction d'un centre de santé communautaire sera réalisé grâce au don du peuple japonais. Il concerne aussi la fourniture de matériels nécessaire pour ce centre, dans le but de faire bénéficier, à, la population, l'accès aux services médicaux, la prise en charge des traitements de maternité et la sensibilisation à la prévention des maladies contagieuses. Aussi M. le représentant de l'Ong «Médecins d'Afrique», je soutiens totalement vos activités et vos initiatives, à travers ce projet, parce que la santé est la chose la plus importante dans la vie et, beaucoup mieux que de posséder d'immense fortune. Si nous assurons une bonne santé, nous pouvons améliorer la qualité de vie de la population comme aller à l'école et au travail.»*

Shigeru Ushio (à dr.) et le responsables de l'A.t.d.u.r paraphant le contrat.

Embrayant sur le projet de construction de six forages, le diplomate japonais s'est ainsi exprimé: «Les hommes ne peuvent pas vivre sans eau. L'eau, c'est la vie. Malgré le fait que votre pays soit l'un des plus riche d'Afrique en eau grâce aux eaux du fleuve Congo et à la nature, l'accès à l'eau potable par la population reste l'un des plus faible. Ce projet vise, ainsi, à relever ce défi. Au mois de février dernier, j'ai signé un autre contrat relatif au «*Projet d'installation du système d'approvisionnement en eau potable dans la sous-préfecture de Goma TséTsé.»*

Ce dernier projet est un bon exemple du partenariat public-privé, en collaboration avec la société japonaise, Yamaha. Grâce à un système technique de pointe, ce projet permettra d'alimenter la population en eau potable.»

Sur ces entrefaites, l'ambassadeur du Japon et les responsables de deux Ongs ont paraphé les contrats les liants, pour améliorer les conditions de vie d'une partie de la population congolaise, en l'occurrence celle de Madibou, le 8e arrondissement de Brazzaville. Par ailleurs, l'Ong *«Médecins d'Afrique»* a signé des contrats, toujours dans le cadre de la construction du centre de santé communautaire de Kombé, avec l'entreprise Eco-Gc qui s'occupera des travaux de construction du centre de santé et le cabinet comptable C.c.m.j (Cabinet comptable Meya Jacques) pour l'audit des comptes liés à la construction dudit centre.

Pour mémoire, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et de l'hygiène est l'un des engagements pris par le gouvernement du Japon, lors de la cinquième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, en sigle Ticad, laquelle eut lieu en juin 2013, à Yokohoma, au Japon.

Viclaire MALONGA

Coopération Congo-Pnud

Renforcer le partenariat, pour éduquer et autonomiser les jeunes filles

Jeudi 26 février 2015, à Brazzaville. Catherine Embondza Lipiti, ministre de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, a devisé avec le représentant du Pnud au Congo et coordonnateur du système des Nations unies, Anthony Kwaku Ohemeng-Boamah. Au cœur de leur échange, la question de partenariat pour l'éducation des jeunes filles et la sensibilisation à l'autonomisation.

Anthony K. Ohemeng et Catherine Embondza Lipiti pendant l'entretien.

«Comme vous le savez, le département que gère la ministre a un programme en cours qui a commencé depuis l'année dernière. Il se situe dans ce programme, l'éducation des jeunes filles et la sensibilisation à l'autonomisation, donc les échanges nous permettrons, au niveau du système des Nations unies, de voir, là où, nous pouvons collaborer. Nous avons entamé les échanges, je crois que les jours ou semaines à venir, nous allons nous accorder sur le domaine d'intervention sur le terrain», a déclaré Anthony Kwaku Ohemeng-Boamah, qui, par ailleurs, a fait savoir que le système a un cadre de concertation avec le ministère de la promotion de la femme. *«Ce cadre n'est pas seulement important pour le Congo, mais aussi pour les Nations unies. Au début de l'année, ce cadre de concertation nous permet de ficeler un programme autour duquel nous allons collaborer»*, a-t-il expliqué.

Catherine Embondza Lipiti a remercié, à cette occasion, les partenaires qui ont soutenu son département courant 2014, avant d'ajouter: *«En termes de priorités, comme nous entamons l'avant-dernier mandat du président de la République, nous avons beaucoup d'activités qui avaient été programmées dans le cadre du P.n.d (Plan national de développement) 2012-2016. Avec la chute du prix du baril du pétrole, nos budgets sont vraiment réduits de moitié, parfois même de tiers. Pour nous, c'est plus que jamais le moment de renforcer la coopération, le partenariat pour pouvoir bénéficier de ces appuis.»*

La ministre a rappelé, en outre, les actions réalisées dans le cadre de l'autonomisation des femmes et les grands défis à relever. *«Ces défis vont dans le sens justement de cet appui qu'il faut apporter dans le domaine de la femme. La femme est au centre de tout, malheureusement, il y a beaucoup de disparités, d'inégalités en termes de renforcement des capacités, d'appui en termes d'éducation»*. a-t-elle indiqué.

Pour 2015, et compte tenu de la transversalité, la ministre a confessé avoir comme priorité, le plaidoyer qu'il faut faire auprès de leurs collègues, surtout ceux en charge de l'éducation. Si les femmes ne sont pas formées, comment peut-on les autonomiser? La réalité est que le taux au niveau africain, même au Congo est très faible. *«Il y a de sérieux problèmes dans le cadre de l'éducation des filles parce qu'à l'entrée, il y a la parité mais à l'arrivée il y a beaucoup de déperdition des filles, beaucoup de grossesses précoces, ce qui ne va pas dans le sens d'améliorer la condition de la jeune fille»*, a-t-elle conclu.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Avis de Faire-part

Bruno François de Paul Bazabidila, président en exercice de l'Association Modeste Duval, de France, réunissant anciens séminaristes et prêtres du Congo Brazzaville, informe parents, amis, connaissances, tout comme les prêtres, les anciens séminaristes de St Paul de Mbamou et de St Jean de Kinsoundi, du décès d'Elvis MASSAMBA BAKEKOLO, ancien séminariste de Mbamou et commissaire aux comptes de ladite association, endormi dans la Paix du Seigneur, le 24 février dernier, à 16h40, à l'hôpital Saint Camille de Brie sur Marne, en Ile de France. Des suites d'un cancer généralisé. Ses obsèques ont eu lieu, hier, jeudi 12 mars, au cimetière de la même ville. L'Association Modeste Duval, de France, le recommande à vos prières. ***Paix à son âme et que brille à ses yeux la lumière sans déclin.***

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
Sis rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPROGI)
Case J 490 M (en face de l'E. N. A. M)
B.P: 14745, B/ville - Tél: (242) 06 662 *43 35*//05 516 70 79
E-mail: etudepongui@yahoo.com

AVIS DE CONSTITUTION

TREND FINANCE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 10 000 000 de Francs CFA
398, Avenue Djouari, Plateau des 15 ans
Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique reçu le 10 décembre 2014 par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo), sis rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM) Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M), dûment enregistré à Brazzaville, à la recette des Impôts de Ouenzé, le 22 décembre 2014, sous le Folio 224/18 n° 2121, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale: TREND FINANCE;
Forme juridique: Société Anonyme avec Conseil d'Administration;
Objet: la société a pour objet:
- Le transfert des fonds en national et en international;
- Le change de devise;
- La monétique.
Siège social: Brazzaville (Congo), 398, Avenue Djouari, Plateau des 15 ans;
Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;
Capital: 10 000 000 de Francs CFA, divisé en 1000 actions de 10 000 Francs CFA chacune;
II - Suivant acte authentique portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, le 10 décembre 2014, enregistré à la recette des Impôts de Ouenzé, le 22 décembre 2014, sous le Folio 224/10 n°2113, les actions en numéraires de la somme de deux millions cinq cents (2 500 000) Francs CFA, représentant le quart du capital social, ont été versées par les actionnaires;
III - aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 09 décembre 2014, reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo), le 10 décembre 2014, enregistré à Brazzaville, à la recette des impôts de Ouenzé, le 22 décembre 2014, sous le Folio 224/16 n°2119, l'Assemblée Générale a nommée:
- le Cabinet «ELOHI-CONGO AUDIT CONSEIL EXPERTISE», représenté par Monsieur Guy Patrice ANGUINGO, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire;
- Monsieur Guy Patrice ANGUINGO, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
IV- aux termes des délibérations du Procès-verbal de la première réunion du Conseil d'Administration du 09 décembre 2014, reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo), le 10 décembre 2014, enregistré, à Brazzaville, à la recette des impôts de Ouenzé, le 22 décembre de la même année, sous le Folio 224/21 n° 2124, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Jérôme MOMBO NANGUI, en qualité de Directeur Général, pour une durée de deux (2) ans;
Dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 24 décembre 2014;
RCCM: la société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro RCCM/CG/BZV/14-B-5576 du 24 décembre 2014.

Pour avis,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire

OFFICE NOTARIAL de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
Sis rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)
Case J 490 M (en face de l'E.N.A.M)
B.P: 14745, B/ville - Tél: (242) 06 662 43 35//05 516 70 79
E-mail: etudepongui@yahoo.com

AVIS DE CONSTITUTION

COMPLEXE AGRO INDUSTRIEL

En abrégé «AGRI GAM»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 000 Francs CFA
184 bis, rue Loubomo, Ouenzé
Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique reçu le 12 février 2015 par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo) sis rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM) Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M), enregistré à Brazzaville à la recette des Impôts de Ouenzé, le 13 février de la même année, sous le Folio 028/9 n°199.
Il a été constitué sous la dénomination sociale de «COMPLEXE AGRO INDUSTRIEL», en abrégé «AGRI GAM», une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle ayant pour objet: la Production, la transformation et la commercialisation de produits agricoles et agroalimentaires.

Le siège social est fixé à Brazzaville (Congo), 184 bis, rue Loubomo, Ouenzé.

La durée de la société, qui prend cours à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, est fixée à 99 années.

Le capital social, formé par les apports de l'associé unique, s'élève à la somme de un million (1 000 000) de Francs CFA, il est divisé en cent parts sociales de 10 000 Francs CFA chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

La société est gérée et administrée par Monsieur Bernard NDION OSSIBI, associé unique, qui exercera les fonctions de gérant, sans limitation de durée.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 20 février 2015, sous le numéro 15 DA 163.

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro RCCM CG/BZV/15 B 5688.

Pour avis et mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire

REMERCIEMENTS

Monsieur Okemba Mayenga et famille remercient parents, amis et connaissances qui les ont assistés, de près ou de loin, lors du décès de leur sœur, tante, mère et grand-mère, ONDOUMA Honorine, survenu le 20 janvier 2015, à Brazzaville.
Une messe d'action de grâces en sa mémoire sera dite, ce dimanche 15 mars 2015, à 6h15, en la paroisse Notre Dame des Victoires (Sainte Marie de Ouenzé).

Chère grand-mère, que ton âme repose en paix!

REMERCIEMENTS

La famille Okondza, la veuve Mbossa-Okandze et enfants remercient, très sincèrement, les Forces Armées Congolaises, la Marine Nationale, les Anciens enfants de troupe, les parents, amis et connaissances, pour leur soutien multiforme, lors du décès de leur neveu, oncle, fils et frère, le capitaine MBOSSA-OKANDZE Tony, porté en terre, le lundi 02 mars 2015, au cimetière privé «Bouka». Qu'ils trouvent, ici, l'expression de notre profonde gratitude.

À vendre

Situées au quartier Nzoko-Mbimi de l'arrondissement 7 Mfilou-Ngamaba, au croisement de la rue Missamvi et de l'avenue du petit séminaire St Jean de Kinsoundi, 6 parcelles représentant une superficie de 2592 m² (72 m x 36 m) au bord du Djoué, sont à vendre.

Prix à négocier

Téls:

05 711 12 29

01 098 10 50

Etude de Maître Jean Bertin SELA, Notaire,
Titulaire d'un office notarial, sis 101, rue Lamothe
Immeuble NKOUNKOU Fils, 1er étage, Plateau Centre-ville
B.P: 13665, Tél.:(00242) 06.666.91.71/22.612.81.16
Brazzaville

ANNONCE LEGALE
SOCIETE «LES BOUSSIM CONGO» SARL

Au capital de F. CFA Un million (1.000.000)
Siège social sis à Brazzaville/151, Rue Bouzala, Ouénzé/Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique, en date à Brazzaville du dix-neuf février deux mil quinze, reçu par Maître Jean Bertin SELA, Notaire, dûment enregistré à Brazzaville (EDT Plaine), le vingt-sept février deux mil quinze, sous le folio 037/10 n°449, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société à responsabilité limitée;
Objet: - Promotion, assistance, réalisation des projets divers d'infrastructures générale;
- Promotion et développement des industries; réseaux divers; - Petites et moyennes industries; - Bâtiment; - Travaux publics; - Alimentation; - Quincaillerie; - Logistique; - Transit.
Dénomination: SOCIETE «LES BOUSSIM CONGO» SARL;
Siège social: à Brazzaville, 151, Rue Bouzala, Ouénzé;
Capital social: Un million (1.000.000) de F. CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) F. CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées et toutes attribuées à l'associé unique;
Gérance: Monsieur BOUSSIM Souleymane a été nommé Gérant statutaire de la société «LES BOUSSIM CONGO» SARL;
Registre de commerce: Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Brazzaville, le deux mars deux mil quinze, sous le n°15DA 193 et le n° RCCM CG/BZV/15 B 5706.

Pour avis,
Maître Jean Bertin SELA

REMERCIEMENTS

Profondément touchés par les marques de compassion, de sympathie exprimées, lors du décès de leur regrettée, Mère, Tante et Grand-Mère,

Maman EKOUTA-POUATY Marie Romaine.
Décédée le 4 février 2015, à Pointe-Noire.

Les enfants MOE-POUATY et EKOUYA
La famille POATY-PORTELLA
Le clan BOULOLO

Vous remercient pour votre assistance multiforme.
Que tous trouvent, ici, l'expression renouvelée de leur profonde gratitude.

Une messe d'action de grâces en sa mémoire est prévue, samedi 14 mars 2015, à 10h30, à l'Eglise Saint-Pierre/Pointe-Noire.

Travaillons d'abord: un mot d'ordre inattendu, mais qu'il faut pourtant accepter

Lors du dernier message de nouvel an du chef de l'Etat, nombre de personnalités politiques, de la société civile et de citoyens de notre pays s'attendaient à ce que celui-ci fasse une annonce sur le changement ou pas de la Constitution du 20 janvier 2002. Malheureusement, les attentes les plus ardentes ont été déçues. Le découragement, le dépit s'étant installés, tout le monde a suivi la phrase de ce discours présidentiel devenu quasiment célèbre: *«Travaillons d'abord»*.

Par Itoua Ekamba-Elombé.

Bien que l'objet principal de notre analyse soit d'apporter notre contribution à la compréhension de ce mot d'ordre du chef de l'Etat à son peuple, nous considérons que rien n'obligeait le chef de l'Etat à se prononcer sur le débat constitutionnel, lors de son message de nouvel an, dès lors qu'à son entendement, il n'y a pas urgence du fait de son mandat encore en cours. Il a donc décidé de ne dévoiler ses intentions qu'au moment que lui-même trouvera convenable. Alors, pourquoi les politiques congolais, particulièrement ceux qui se réclament de l'opposition, se sentent-ils désabusés, alors qu'il n'y'a pas de crise institutionnelle? A notre avis, ce qui suscite cette impatience manifeste de nos politiques, c'est que le silence ou encore cette sorte de mutisme du président de la République ne les arrange nullement, car il les met dans une confusion telle qu'ils ont du mal à mettre en place leurs stratégies et donc à se donner des orientations clairement définies leur permettant de faire face à l'échéance de 2016 qui marque la fin du mandat présidentiel actuel. En perdant patience, les uns et les autres se lancent dans des déclarations qui cachent mal leurs velléités et leurs appétits aux abois. Seulement, ce qu'ils ne savent pas, c'est que par leurs prises de position, ils se sont non seulement très vite mis à nu, mais également, ils ont donné des bases de réflexion, des repères à ceux qui ne pensent peut-être pas, comme eux, à l'alternance. Ce qui facilite à ces derniers le montage des stratagèmes devant les aider à faire asseoir leur vision.

D'autre part, ces nombreuses déclarations qui, en fait, devraient être réunies en un seul discours visant à rassembler le peuple autour d'une seule idée, et si possible à l'avenir autour d'un seul homme, dissimulent à peine les difficultés auxquelles devra faire face le peuple congolais, au lendemain de l'échéance électorale de 2016, du fait de la multiplicité du leadership dans le paysage politique de notre pays. Ces discours, en même temps qu'ils provoquent une cacophonie qui ne rassure nullement, révèlent l'incohérence et l'inconstance des uns, la malice ou encore l'opportunisme des autres et pire encore, l'avidité et l'intransigeance de ceux-là qui sont prêts à tout, pour atteindre leurs objectifs. Tout ceci est révélateur des faiblesses dont font preuve les acteurs politiques congolais, car bien que semblant parler au nom du peuple tout entier, la plupart d'entre eux sont beaucoup plus portés à servir leurs intérêts personnels, en sapant le bien-être communautaire.

Ensuite, pour revenir à l'objet de notre analyse, nous sommes d'accord avec le chef de l'Etat, lorsqu'il dit que nous devons d'abord travailler, avant de penser à toute autre préoccupation, quelle qu'elle soit. Rien ne devrait nous empêcher de construire notre pays, même pas une échéance électorale quelconque, car le véritable homme d'Etat n'est pas celui qui se préoccupe de la prochaine élection, mais plutôt celui qui se soucie du legs à faire aux générations futures.

Ceci dit, travaillons d'abord pour construire le pays, développer et moderniser nos villes en termes d'infrastructures. Car, l'émergence du Congo et des Congolais n'est possible que par le travail, vu de façon manuelle et matérielle. Mais, nous soulignons que ce n'est pas tout. Il y a plus important comme travail à effectuer pour préserver et faire perdurer, dans le temps, les acquis de notre dur labeur: c'est travailler nos mentalités, pour les améliorer ou les changer. C'est un travail de l'esprit, donc d'ordre spirituel. Il faut le dire: cette question doit interpeller les acteurs politiques du Congo, notamment ceux qui prônent l'alternance, car si cette alternance s'opère avec succès, il faudra que les changements qu'elle va entraîner prennent en compte le renouvellement de nos mentalités.

En effet, si les Congolais veulent conserver les acquis de ces dernières années, il faut bien qu'ils commencent à reconsidérer la conception qu'ils ont de la gestion du pays et de ses richesses, en se posant les bonnes questions, afin de trouver les réponses qu'il faut. Nous avons le devoir d'aller à la reconquête des valeurs morales perdues au fil des années, à cause de notre sectarisme, notre individualisme, notre égoïsme et notre insatiabilité. Dans tout ce que le Congolais réalise, il ne pense, avant tout, qu'à lui. Les autres ne viennent qu'après qu'il a assouvi toutes ses envies. De ce fait, travaillons d'abord à remédier ce qui ne va pas en nous, c'est-à-dire à changer nos mentalités, par exemple, par:

- le refus de considérer le pouvoir comme un instrument de coercition au service de ceux qui en sont détenteurs;
- le respect de la liberté des autres (à tous les niveaux de la vie sociale) tout en sachant que là où notre liberté commence, c'est là où s'arrête celle des autres;
- le respect de la chose publique dont la gestion est confiée à l'Etat représenté par des hommes qui n'en ont reçu qu'un mandat bien déterminé qui ne fait pas d'eux des propriétaires;
- la préservation des acquis de la République, car nous devons rejeter l'éternel recommencement;
- le respect également du bien privé, le bien d'autrui, quel que soit le pouvoir que nous détenons;
- l'abolition du leadership ethno-tribal dans la gestion de la machine étatique;
- la lutte contre les phénomènes tels que la corruption, le clientélisme, l'injustice et les inégalités de tous genres dans la société congolaise;
- la sanction des délits tels que le vol, la gabegie, le détournement des fonds publics, les délits d'initiés au sein de nos administrations;
- la revalorisation de l'éthique dans les différents secteurs de la vie nationale;
- l'élaboration et le déploiement de programmes d'éducation et d'instruction conséquents, rationnels de la jeunesse, adaptés au monde actuel;
- la protection de la couche juvénile des desseins malveillants des acteurs politiques véreux;
- la reconsidération de la femme à sa juste valeur en tant que mère, épouse, actrice et partenaire du développement;
- l'implication de tous les Congolais, sans discrimination, dans la construction de la Nation…

Par ailleurs, il y a des couches sociales spécifiques auxquelles nous voulons particulièrement nous adresser, parce-que souvent utilisées comme tremplin par les politiciens, pour réaliser leurs desseins machiavéliques. Lesdites couches sociales sont inexorablement concernées par la révision de nos comportements et doivent, de ce point de vue, s'impliquer à barrer le passage aux promoteurs de méthodes peu orthodoxes dans leur quête du pouvoir. Notre propos est donc orienté vers:

- le peuple:

Il doit comprendre qu'aucun homme politique ne va à la bataille pour le pouvoir, uniquement pour servir ses concitoyens. Au-delà des discours au nom de la patrie que font, lors des grands défis électoraux, les différents candidats, il n'en reste pas moins vrai que l'être humain qui est constitué de bons et de mauvais instincts, en veut toujours beaucoup plus pour lui-même. Pour preuve, dès qu'il atteint son but, très vite il oublie les promesses faites au peuple.

C'est donc à notre peuple, que nous pensons être mature, de rester éveillé et de faire attention à ne pas laisser ces diseurs de bonnes aventures, ces propagandistes de projets de société pour la plupart utopiques, l'illusionner et l'abandonner, par la suite, sur le bord de la route de l'épanouissement social et du développement, comme un véritable laissé-pour-compte, alors qu'en amont, ils sont pratiquement à ses pieds, pour solliciter son soutien. Que le peuple apprenne à discerner le vrai du faux et ne se laisse plus fourvoyer, même pas au nom d'un quelconque système politique ou au nom d'un soi-disant intérêt national;

- la jeunesse congolaise:

C'est la couche sociale la plus vulnérable, qui est la proie, dans la plupart des cas, des politiques qui poussent cette jeunesse vers des opérations de force, de casse. La jeunesse est facilement manipulable, parce que fragilisée par les conditions de vie précaires qui sont les siennes. Elle est, également, potentiellement dangereuse, lorsqu'on n'a pas su lui prêter l'attention qu'elle mérite. Pourtant, après tous les drames qu'a connus notre pays et auxquels les jeunes ont payé un lourd tribut, ceux-ci devraient être présentement maîtres de leurs destins, dans ce sens qu'ils ne devraient plus se laisser mener et malmener par les politiques qui, cela est vrai, sont leurs ainés, mais qui, malheureusement, ont fini de faire leur temps. Ces deniers ont fini de se constituer des patrimoines pour leur vie. Certains ont fait leurs preuves dans leur contribution à la construction du pays, d'autres y ont échoué. Notre jeunesse a la responsabilité de protéger les acquis moteurs de son développement, en barrant la voie à tous ces prédateurs du pouvoir politique qui, à la moindre occasion, sont prêts à la sacrifier sans scrupules. La jeunesse doit apprendre à faire entendre sa voix dans des débats intellectuels, modérés, équilibrés et objectifs qui orientent la bonne marche de notre pays par laquelle ils sont les premiers concernés. Dorénavant, tout compte fait, dans les projets sociétaux de nos dirigeants, la problématique de la jeunesse doit être placée parmi les priorités nationales;

- les femmes:

Elles sont mères et épouses et ont un rôle pas des moindres à jouer dans l'éducation de leurs enfants et dans la conscientisation de leurs époux qui ne lésinent pas sur les moyens à utiliser pour parvenir à leurs fins. Les femmes ont l'obligation de se mettre du côté du peuple dont elles font partie, lorsqu'elles constatent que leurs enfants, leurs époux posent des actes préjudiciables. Nous voulons entrer dans une ère nouvelle où les femmes sont prêtes à se battre avec les mots contre tous ceux qui n'ont que mauvaise conscience, cris, larmes et deuils à leur apporter. Si leurs hommes pensent que c'est à ce prix qu'ils sont en mesure de leur apporter le bonheur, alors qu'elles se lèvent et s'opposent à cette sorte de bonheur. Les femmes ne doivent plus être dans l'expectative, se contentant de boire et manger sans chercher à savoir et à obstruer, quand cela est nécessaire, toutes les manigances dévastatrices de ceux à qui elles ont donné vie. De la même façon qu'elles savent s'y prendre, par leurs charmes, à convaincre leurs hommes à satisfaire leurs caprices même les plus exagérés, elles ont la capacité, par leurs conseils avisés, d'imposer leurs points de vue sur la gestion et la protection de la Nation.

-Les confessions religieuses:

Elles doivent contenir les élans fougueux des politiques. Elles sont comme le frein à main censé aider à refréner les égos surdimensionnés et les ambitions démesurées des acteurs politiques, en les moralisant par l'enseignement biblique, l'évangélisation et par la parole de Dieu. Les confessions religieuses observent la marche du pays, prête l'oreille aux débats passionnés des politiciens et par là, recueillent des sujets de prière et se tournent vers Dieu, pour les lui soumettre, afin que Lui donne des orientations, dise sa volonté.

En principe, les confessions religieuses, en tant qu'institutions garantes de la morale religieuse, n'ont pas à se mettre en avant dans des déclarations intempestives susceptibles d'avoir des incidences néfastes sur la vie de la Nation. Par contre, il est possible que des responsables religieux, au sein des confessions religieuses, parce qu'étant des citoyens à part entière, donnent leurs opinions ou des avis sur telle ou telle autre question de la vie nationale, sans pour autant abuser de leurs titres et de l'influence que leur confèrent ceux-ci. Dieu lui-même nous ayant donné le libre arbitre, cette latitude de choisir entre le bien et le mal, ils peuvent dire ce qu'ils pensent, tout en n'en mesurant néanmoins les conséquences.

Partant du fait que l'esprit divin a pour cadre ambiant le silence et que parmi ses attributs se trouvent la patience, l'impartialité, la justice… les dirigeants religieux devraient opter pour la neutralité, à défaut d'une inspiration divine précise, afin de ne pas avoir à mettre leurs consciences à mal, face à la Nation, face à l'histoire.

-Enfin à notre force publique:

C'est la grande muette qui est là pour protéger la Nation. Nous la prions de demeurer dans les limites de ses missions régaliennes. On lui a souvent fait jouer le mauvais rôle, dans l'histoire de notre Nation. Aujourd'hui cependant, si elle ne se met qu'au service du peuple et non des politiques, elle aidera à ce que notre pays ne se retrouve pas, comme il en a pris l'habitude, dans un cycle infernal de destruction et de reconstruction de l'édifice Congo. La force publique n'est pas là pour terroriser les populations, mais pour les sécuriser, les rassurer. L'armée, la police et la gendarmerie doivent tirer les leçons de ce qui s'est fait chaque fois que les politiques, après les avoir utilisés et obtenu ce après quoi ils couraient, avaient vite fait de leur rappeler qu'ils n'étaient rien d'autre que des hommes en uniformes, à l'exécution des ordres, des fois des plus basses besognes. Dans la défense de l'étendard national et des populations, notre force publique doit travailler à se constituer en une barricade invincible que tout politique vicieux devrait trouver sur son chemin. C'est à la force publique, dans ses différents corps, de s'approprier en premier et avec forte conviction, cette phrase en train de devenir célèbre, scandée par un compatriote: *«Le pays d'abord»*.

Que l'Eternel Dieu bénisse le chef de l'Etat, qu'il bénisse tous les dirigeants du Congo, qu'il bénisse le peuple congolais, et qu'il bénisse le Congo.

Itoua EKAMBA-ELOMBE

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique.

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:
Mgr Miguel Angel Olaverri,
Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
Mgr Anatole Milandou
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication:
Joachim MBANZA

Secrétaire de rédaction
Véran Carrhol YANGA
Tél.: (242) 06.668.24.72/ 01.116.63. 33

Saisie&Montage (PAO):
Atelier La Semaine Africaine

Service Commercial:

Brazzaville: Tél. 06.889.98.99
05.528.03.94
Pointe-Noire: Tél:05.557.78.71
06.655.80.03
05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

Appel à Manifestation d'Intérêt: Distributeur de lubrifiants Castrol en République du Congo pour Puma International Congo SA.

Les expressions d'intérêts sont à soumettre au siège de Puma International Congo SA, à Pointe-Noire, sous enveloppe scellée, pour le 3 Avril 2015, à 12h00.

Requis:

- **Respecter les standards Puma Energy et Castrol en terme HSE;**
- **Soumettre un business plan détaillé de 5 ans;**
- **Soumettre tous les documents requis;**
- **Avoir un fond de roulement disponible de minimum 250,000 USD;**
- **Avoir des capacités logistiques sur le territoire de la République du Congo.**

Pour plus d'information et afin de recevoir la liste exacte des documents requis, merci d'écrire à l'adresse suivante: Lubricants@pumaenergy.com

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

L'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire, B.P: 5399

N°01/2015/MEFPPPI/DGID/DEFFD/DDIK/DCHPF

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Ouesso, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N° DE RÉQUISITIONS	REQUISITIONS CADASTRALES	QUARTIERS	ARRONDISSEMENT	REQUÉRANTS
24.180 du 01/10/2014	Plle(s) 19 et 20 Bloc 91 Section BP Superficie 800,00m²	MPITA	Circonscription Foncière n°01	IGOR ORLOV
23.749 du 20/05/2014	Plle(s) 12 Bloc 140 bis Section BP Superficie 400,00m²	MPITA	Circonscription Foncière n°01	PERRIN Christian
24.269 du 28/10/2014	Plle(s) 7-7 bis et 8 bis Bloc124 b Section BP Superficie 1750,00m²	MPITA WARF	Circonscription Foncière n°01	BONGO MAKAYA Jean Noel
22.133 du 28/01/2013	Plle(s) 209 Bloc / Section F Superficie 750,00 m²	CENTRE-VILLE	Circonscription Foncière n°01	MAFOUMBA Christian G.
24.158 du 26/09/2014	Plle(s) 04 Bloc 69 bis Section BP Superficie 600,00m²	WARF	Circonscription Foncière n°01	MANGAYI Eudoxie Lydie
21.673 du 29/08/2012	Plle(s) 03 et 04 Bloc 101(ex-06) Section BP Superficie 1807,42m²	WARF	Circonscription Foncière n°01	Société de Gestion Immobilière du Congo «SOGIMCO»
16.552 du 22/09/2008	Plle(s) 04 bis Bloc 29 Section BP Superficie 383,67m²	MPITA	Circonscription Foncière n°01	MOUBOLI BAKONGA Gracia
24.193 du 06/10/2014	Plle(s) 11 Bloc 84 ter Section BP Mpita Superficie 400,00m²	MPITA	Circonscription Foncière n°01	DJIGUE FOUSSEYNI
23.557 du 21/03/2014	Plle(s) 223 Bloc / Section F Superficie 600,00m²	CENTRE-VILLE	Circonscription Foncière n°01	TCHICAYA FELIX CECILE
22.477 du 27/01/2013	Plle(s) 06 Bloc 262(ex-79) Section BS Superficie 400,00m²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	KOUNZI Hélène
22.294 du 22/03/2013	Plle(s) 06 Bloc 287(ex-49) Section BS Superficie 400,00m²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	ALBIRA ESSI MOHAMED
24.237 du 16/10/2014	Plle(s) 03 Bloc 76 Section BT Superficie 494,80m²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	SOUMBOU Joséphine
23.875 du 27/06/2014	Plle(s) 08 Bloc 107 Section BT Superficie 750,00m²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	ELION TSO PAM ESPOIR
23.869 du 27/06/2014	Plle(s) 01 et 02 Bloc 107 Section BT Superficie 1000,00m²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	ELION ANNA QUEENN JADE
23.870 du 27/06/2014	Plle(s) 03 Bloc 107 Section BT Superficie 750,00m²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	ELION LO STEVE JEREMI
23.871 du 27/06/2014	Plle(s) 04 Bloc 107 Section BT Superficie 750,00m²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	ELION LO JESSI PRINCE
23.874 du 27/06/2014	Plle(s) 07 Bloc 107 Section BT Superficie 750,00m²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	ELION ANNA QUEENN JADE
23.873 du 27/06/2014	Plle(s) 06 Bloc 107 Section BT Superficie 750,00m²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	ELION JULIA RICH
23.872 du 27/06/2014	Plle(s) 05 Bloc 107 Section BT Superficie 750,00m²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	ELION NGALIEN EMMANUEL SAM
21.879 du 02/11/2012	Plle(s) 02 Bloc 334(ex-24ter) Section BT.BS (ex-M²) Superficie 421,59m²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	BASSIROU ABDELLE AZIZE OLAGUDJU
22.133 du 28/01/2013	Plle(s) 207 Bloc / Section F Superficie 750,00m²	CENTRE-VILLE	Circonscription Foncière n°01	MAFOUMBA Christian G.
24.361 du 20/11/2014	Plle(s) 03 Bloc 22 Section G Superficie 488,40m²	MPITA	Circonscription Foncière n°01	MBOUTA THOUASSA Rigobert
23.920 du 15/07/2014	Plle(s) 310 Bloc / Section G Superficie 600,00m²	CENTRE-VILLE	Circonscription Foncière n°01	YASBACK Rajah
24.802 du 29/08/2013	Plle(s) 02 Bloc 18 Section G Superficie 500,00m²	MPITA Gendarmerie	Circonscription Foncière n°01	MAMINA Sylvestre Cyprien
24.022 du 14/08/2014	Plle(s) 282 Bloc / Section G Superficie 745,30m²	CENTRE-VILLE	Circonscription Foncière n°01	BOUANGA Rose
18.611 du 18/03/2010	Plle(s) 287 bis Bloc / Section G Superficie 574,00m²	CENTRE-VILLE	Circonscription Foncière n°01	BIDIET Jean Paul
24.463 du 30/12/2014	Plle(s) 02 Bloc 101 Section J Superficie 578,09m²	KM4	Circonscription Foncière n°01	ARMEL JUVENAL LAJUVE LENGOU
23.891 du 23/07/2014	Plle(s) 98 Bloc / Section M Superficie 1040,98m²	AVIATION	Circonscription Foncière n°01	La Société SAMBRA G.T. SARL
24.344 du 17/11/2014	Plle(s) 783 Bloc / Section M Superficie 750,00m²	SOCOPRISE	Circonscription Foncière n°01	LEKOUMA ONDZET Claude François
23.515 du 07/03/2014	Plle(s) 10 Bloc 69 Section M² Superficie 434,75 m²	AEROPORT	Circonscription Foncière n°01	AMANDA GRACIA BOUYA NGOMBE
24.450 du 19/12/2014	Plle(s) 04 Bloc 113 Section M² Superficie 388,58m²	08 Rue Jean Baptiste L.	Circonscription Foncière n°01	MISSATOU Louis Gabriel Levisel
24.421 du 12/12/2014	Plle(s) 01 bis Bloc 81 Section M² Superficie 937,050m²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	ASSELE Jean Yvane

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Pointe-Noire, le 31Janvier 2015

Pour insertion légale

GANONGO-GUENONI IKIA
Inspecteur Principal

Art dramatique

La pièce «Délices mortelles» est sortie de son anonymat

Ecrite et mise en scène par Éric Aimé Kouizoulou, «Délices mortelles» est une pièce de théâtre dont l'acteur principal est Michel Zola. Cette pièce a été mise sur scène, pour la première fois, jeudi 5 mars dernier, au C.f.r.a.d. (Centre de formation et de recherche d'art dramatique), à Brazzaville, par des acteurs du supérieur et du lycée. Avec le parrainage de l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture). Un art dramatique au service de lutte contre le Sida.

Une scène de la pièce de théâtre.

La présentation des comédiens et de l'auteur de la pièce, après le spectacle

Michel Zola, l'acteur principal, est un inspecteur de douane, homme marié et père de quatre enfants. Malgré son statut d'homme marié, Michel est un boulimique du sexe. Homme nanti, dont la bourse est toujours garnie, il collectionne les conquêtes féminines sans prendre la peine de se préserver des I.s.t (Infections sexuellement transmises). Avec une légèreté qui confine à l'inconscience, il ne court aucun risque, croit-il! *«Cette affaire de Sida, n'est-ce pas une invention des Blancs?»*, s'interroge-t-il. Son épouse, de retour du Canada, où elle a passé neuf mois de formation, lui exige de faire le test de dépistage, afin de connaître son statut sérologique. Michel ne veut rien savoir. Finalement, sous la pression de cette dernière, «le boss» est persuadé, et décide d'aller se faire dépister. Car, *«ce que femme veut, Dieu le veut»*, dit-il. Test révélé positif. Conscient de son statut sérologique, Michel ne change pas de comportement, et ne respecte aucune prescription médicale. Et, animé par la mauvaise foi, il continue sa vie antérieure, afin de transmettre le virus, ne sachant pas qu'il court le risque d'aggraver son état. Au finish, Monsieur Zola va tomber malade, et s'éteint.

«Délices mortels», qui est un manuscrit dont le premier jet commence en 1997, et qui s'est enrichi de plusieurs retouches, s'inscrit, bien sûr, dans le cadre de la lutte contre le Sida. Éric Aimé Kouizoulou, qui en est l'auteur, explique le choix de ce thème: *«Un écrivain, c'est quelqu'un qui s'intéresse à tous les sujets de société. Le Sida m'intéresse beaucoup, parce que dans ma propre famille, j'ai perdu des parents. Mais, existe-t-il, dans notre société, quelqu'un qui peut se targuer de n'avoir pas eu, dans sa famille ou parmi des amis, un cas de décès lié à cette maladie? C'est un sujet d'actualité, une pandémie qui tue beaucoup…C'est comme on peut écrire sur Ebola, par exemple, pour donner aux gens quelques outils communicationnels et éducatifs, pouvant leur permettre de se remettre en question, de changer de comportement»*, a-t-il dit, en remerciant, profondément, Madame Ana Elisa Santana De Afonso, représentante de l'Unesco, qui, grâce à l'organisme dont elle est en charge au Congo, a permis à «Délices mortelles» de sortir de l'anonymat.

Espérance NDANGABALI
(Stagiaire)

Municipalisation accélérée du département de la Sangha

Rufin Hodjar largue un single: «Ouesso 2015»

2015, on le sait, est l'année retenue, par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, pour la municipalisation accélérée du département de la Sangha. Un événement dont les festivités auront lieu, en août prochain, à Ouesso, le chef-lieu du département précité. Pour apporter son grain de sel dans la réussite de cette grand-messe congolaise, Rufin Hodjar, artiste-musicien, officiant dans la salsa, a largué, sur le marché du disque, un single intitulé: «Ouesso 2015». En attendant la sortie de son album qui, promet l'artiste, sera continental, par sa diversité thématique et sa richesse linguistique.

Rufin Hodjar.

«Ouesso 2015» est une chanson dans laquelle Rufin Hodjar *«exprime la joie et la gratitude de la population de la Sangha vis-à-vis du président Denis Sassou Nguesso par rapport à ce qui se fait et ce qui se fera dans le cadre de la municipalisation accélérée du département de la Sangha».*

«Les habitants de ce département, qui se sentaient presque oubliés, se réjouissent du fait que le Président de la République a tenu sa promesse faite à leur égard. Cette chanson est l'expression de l'allégresse ressentie par la population de la Sangha», commente l'auteur compositeur de l'oeuvre.

La chanson «Ouesso 2015» a été enregistrée au studio Tamar Sound, à Moungali, le 4ème arrondissement de Brazzaville. Sous le chef de Parfait Ntsika. C'est une chanson chantée en quatre langues pratiquées dans le département de la Sangha: Bomouali, Bakouela, Bonguili et Ndjem.

Pour la réalisation du nouveau fruit de son ingéniosité, Rufin Hodjar (qui marche dans le sillage du célèbre salsero congolais, José Missamou, d'heureuse mémoire) a battu le rappel de plusieurs de ses compatriotes: Kevinne Lemba Nkodia, Marina Mbandzulu, et Serge Cheyssonne (Chœur), Rosely Samba (Piano), Yannick Mokango (Basse), Pierre Kintsakienno (Trombone), Rosaly Ngambou (Trompette), Bandzouzi Samba Magnum (Tumbas), et Davy Ikoua Mbongui (Percussion).

Pour la petite histoire, l'auteur de «Ouesso 2015» est lauréat du Prix spécial du jury, aux «Tam-Tam d'Or», les trophées de la musique congolaise, cuvée 2007, puis du concours de la meilleure chanson sur la corruption. Il a, à son actif, une oeuvre de six titres, intitulée: Olomi. Un opus qui l'a révélé au public, et a été mis sur le marché, en 2007.

Grâce à ses prouesses artistiques, le chanteur vient de se voir attribuer le surnom de «El Ambajador de la salsa» (ambassadeur de la salsa) par M. Mouanga Jean de Dieu, écrivain congolais vivant à Paris et ami de José Missamou. *«Ce dernier a écouté mon disque Olomi, il est resté ému!!!!»*, commente l'artiste.

Rufin Clovis Goleba-Ossebi (C'est le nom à l'état civil de Rufin Hodjar) vit à Ngombé, dans le département de la Sangha.

Juriste de formation, il est chef de service administratif et chargé des relations publiques à la société I.f.o (Industrie forestière de Ouesso). A ses heures perdues, le salsero s'adonne, aussi, à l'une de ses lubies: la poésie.

Véran Carrhol YANGA

ERRATUM

L'auteur de l'article intitulé: «Musique: hommage à Jamais Kolonga», publié dans l'édition 3476 du mardi 10 mars 2015, en page 21, est Giscard BAVOUEZA-GUINOT (notaire) et non Marcel BAVOUEZA-GUINOT, son géniteur, d'heureuse mémoire, comme nous l'avons, malencontreusement, écrit. Toutes nos excuses à l'intéréssé pour cette erreur.

2ème édition du concours de dictée Miss Mayélé

Plus d'une centaine de femmes affronteront l'épreuve

L'Ihem (Institut des hautes études en management), à Brazzaville, servira de cadre à la tenue, samedi 14 mars 2015, de la 2ème édition du concours de dictée baptisée: «Miss Mayélé» (traduisez Miss intelligence). En relation avec la célébration de la Journée internationale de la femme, axée, cette année, sur l'autonomisation de la femme. A l'origine de l'initiative, Sylvia Djouob, professeur des Lettres à Paris, en France, et à l'Université Marien Ngouabi de la capitale congolaise. Oubliés les tailleurs, robes et jupes en pagnes portés le 8 mars.

(Photo d'arch.) Mme Djouob (à g.) primant la lauréate du 5ème concours de dictée des étudiants.

Stylos en mains, les femmes vont devoir s'exprimer autrement, en ce mois où l'humanité entière fête la femme. Sur les tables-bancs de l'Ihem, elles vont renouer, des années après, avec un exercice toujours pas aisé: la dictée. Les candidates au concours Miss Mayélé viennent, principalement, de la compagnie des transports aériens Ecair (Equatorial Congo Airlines), du Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, du Ministère de la culture et des arts, du Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, ainsi que du Ministère de la fonction publique.

Aux dires de Sylvia Djouob, ce concours tient à encourager la formation des femmes. *«En cette année d'autonomisation des femmes, je demande aux femmes de mettre l'éducation au centre de leur vie. Elles doivent se battre pour leur éducation. C'est la base de tout. Mon initiative consiste à faire prendre conscience aux femmes, l'importance du savoir, dans tous les combats que nous menons…»*, pense-t-elle.

La 2ème édition de Miss Mayélé emboîte, donc, le pas à la première édition organisée en mars 2014, sous le chef de Sylvia Djouob. Les deux lauréates avaient bénéficié d'un voyage à Dubaï, grâce à des billets d'avion offerts par Ecair.

Hordel BIAKORO-MALONGA

Théâtre au «Vendredi des arts et des lettres»

Le mariage unifie les hommes au-delà des tribus

Malgré les indifférences déchirant l'ambiance de bon voisinage, les hommes de deux tribus aux traditions hétérogènes finissent par s'unir. Le roi Mbali-Mbali fléchit devant l'estime de sa fille, la princesse Haichatou, en l'autorisant à épouser le jeune d'une tribu «adverse». Tel est le message d'unité porté par la pièce: «La tradition au pays du roi Mbali-Mbali», interprétée par la troupe théâtrale du collège Roi Salomon, vendredi 7 mars 2015, à la préfecture de Brazzaville. A l'occasion du «Vendredi des arts et des lettres», organisé par l'Uneac (Union nationale des écrivains et artistes congolais).

Mise en scène par le dramaturge congolais, Lomba Ndinga, «La tradition au pays du roi Mbali-Mbali» est une pièce jouée par des élèves, jeunes acteurs sachant occuper la scène et dire leur texte. Cette pièce montre, en effet, à quel point l'amour peut allier deux tribus aux traditions totalement opposées.

Fille du roi Mbali-Mbali, la princesse Haichatou succombe au charme d'un jeune pour qui elle se donne corps et âme, contre le gré de son père. Prétexte: désobéissance à la tradition de son royaume. Ancré dans les pratiques coutumières, le roi Mbali-Mbali n'admet donc pas cette union anormale, jusqu'au jour où sa fille, tombée gravement malade, ne trouve, finalement, guérison qu'entre les mains de son amoureux. De là, nait son avis favorable, et le mariage, lui, est, enfin, célébré.

«La pièce est une invite à l'unité nationale. Elle combat le tribalisme. C'est gênant de parler des Mbochi, Lari, Téké… La tradition est un patrimoine, le mariage c'est le passeport de l'unité nationale. Le théâtre doit être une activité dans les établissements scolaires. Il a une dimension pédagogique. Pédagogie sans culture est stérile», affirme Lomba Ndinga, qui compte, déjà, plusieurs mises en scène aux «Vendredis des arts et des lettres».

Hordel BIAKORO-MALONGA

EDUCATION

MTN Congo installe une bibliothèque au Lycée Savorgnan De Brazza et lance son nouveau programme de 100 bibliothèques dans 100 écoles dans les 12 départements du Congo

Le Lycée Pierre Savorgnan De Brazza, l'un des plus anciens établissements secondaires de la capitale, construit en 1951 et par où sont passés bon nombre de cadres de notre pays, vient de se doter d'une nouvelle bibliothèque entièrement aménagée et pourvue de plus de 8 000 livres par la Fondation MTN Congo, le bras social de la société de téléphonie mobile, MTN Congo qui, depuis quelques années, a fait de l'«éducation pour tous», l'axe principal de ses interventions communautaires. Ce, conformément aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Cette nouvelle bibliothèque du Lycée Pierre Savorgnan De Brazza a été inaugurée par le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire, et de l'Alphabétisation, Hellot Matson Mampouya, en présence de nombreux responsables de l'éducation, de l'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo (APEEC), des élèves et enseignants du lycée, du staff de MTN Congo conduit par son directeur général, Freddy Tchala qui a lancé, à cette même occasion, le programme «Y'ello 100 bibliothèques pour tous», un ambitieux projet de mise en place de 100 bibliothèques dans le pays, notamment dans les 12 départements que compte le Congo.

Dans leurs allocutions de circonstance, relevant l'importance du livre dans la formation et l'épanouissement de l'élève, les uns et les autres ont vivement salué cette initiative de MTN.

Ainsi, le ministre Mampouya, ancien élève de ce lycée, il y a 27 ans, s'adressant particulièrement aux nombreux élèves présents, s'est dit «émotionné» face à cette réalisation de MTN Congo qu'il a considéré comme «un partenaire» de son département ministériel.

Un «trésor de savoir»

«Quand je reviens, des années après, dans cet établissement, où j'ai été, comme vous, je me rends compte que la bibliothèque que nous venons réceptionner, généreusement aménagée et offerte par notre partenaire MTN, est aménagée dans ma salle de classe en seconde A2 et en terminale A2... le hasard, c'est vrai, n'existe pas. Tout est signe... Ce que je peux vous dire aujourd'hui, au moment où la société MTN met, gracieusement et généreusement, à la disposition du Lycée Savorgnan De Brazza cette bibliothèque, il faut que je vous rappelle, même au plus sceptique ou dubitatif que là vient d'être mis à votre disposition un trésor de savoir et de connaissances…Chaque fois que vous mettez les pieds dans une bibliothèque, vous escaladez la passerelle d'un avion, le quai pour accéder à un bateau, vous entrez dans une gare pour monter dans un train, parce que vous allez explorer un autre monde, à travers la lecture…Désormais, chacun choisit de visiter l'univers à sa ma-

Hellot Matson Mampouya coupant le ruban symbolique, sous le regard de Freddy Tchala.

Hellot Matson Mampouya et Cyriaque Okoumou, pendant la visite de la bibliothèque.

nière, mais MTN vient de nous en offrir l'opportunité, il appartient à chacun de décider. Cependant, sachez que ceux qui auront pris la décision seront, demain, les chefs de ceux qui n'auront pas pris la décision», a déclaré le ministre.

Pour sa part, le Directeur Général de MTN Congo, Freddy Tchala, mettant l'accent sur l'éducation, a relevé que celle-ci, *«pierre angulaire, socle du développement de notre jeunesse, ne peut se faire sans outil pédagogique; et le livre en est un des principaux (...) Là est tout le sens de notre modeste contribution à la politique du gouvernement de la République, dont vous êtes tuté-*

Photo de famille, à la fin de la cérémonie.

laire… Nous savons que les besoins sont énormes en la matière, au regard de vastes chantiers de votre département, en faveur de cette jeunesse innocente, volontaire et soucieuse de voir son avenir guidé pour des lendemains brillants», a-t-il poursuivi, soulignant qu' *«à travers l'implémentation de cette 21ème bibliothèque issue de notre programme social 2014, nous croyons que la société MTN Congo, dont j'ai la charge, aux côtés de mes 300 collègues, nous venons dire, ici, qu'il est possible d'espérer, possible de donner espoir à notre jeunesse, afin de la faire briller dans l'avenir»*.

100 nouvelles bibliothèques à implanter

Le DG Freddy Tchala a, par ailleurs, annoncé l'implantation prochaine, par MTN Congo, de 100 autres nouvelles bibliothèques, dans le pays. *«Oui, 21 bibliothèques, hier, en 2014. Mais nous prenons l'engagement solennel d'implanter à vos côtés et de tous nos partenaires, 100 bibliothèques dans 100 écoles du primaire et secondaire, soit 8 dans les 12 départements du Congo pour 2015, afin de donner une chance à chaque Congolais au secondaire de parfaire son éducation scolaire, à travers des manuels actualisés en français,* histoire, géographie, mathématiques, physiques, sciences de la vie et de la terre, littérature, chimie, anglais, espagnol… Cette obligation s'impose, si nous voulons que le Congo retrouve sa réputation de quartier latin d'Afrique», a-t-il déclaré avant d'insister sur le rôle du livre.

La nouvelle bibliothèque du Lycée Pierre Savorgnan De Brazza, peinte en jaune, avec des baies vitrées, dispose de plusieurs étagères sur lesquelles sont rangés des livres et classés suivant les domaines.

Par la voix de Bénédicte Loukoki, élève en terminale D4, les apprenants de cet établissement ont exprimé leur gratitude au réseau MTN *«pour ce somptueux bijou aux couleurs enchanteresses […] un grand merci pour ce geste de noblesse, en nous dotant d'une bibliothèque…Il faut lire pour accroître, approfondir toujours*

Les officiels, pendant la cérémonie.

davantage l'expérience que nous avons du monde et de nous-mêmes…Le livre est un ami précieux et bien cher…», ont-ils reconnu.

Le proviseur du lycée, Jean Paul Goma, a, lui-aussi, remercié MTN Congo pour cette bibliothèque, en prenant *«l'engagement ferme d'en faire bon usage»*, lui et tout le personnel.

Par ailleurs, il a exhorté les élèves à fréquenter assidument cette bibliothèque, qui «*ne devra pas être un simple monument». «Vous devez, à tout prix, vous en servir, pour ce qu'elle contient; elle contient des livres. Des livres qui, en réalité, doivent être vos compagnons quotidiens, en vue de mieux préparer votre avenir et, afin de susciter en vous un esprit de recherche»*, a-t-il conclu.

La cérémonie a été agrémentée par une courte pièce de théâtre présentée par la troupe Savorgnan, sur le thème: «Importance du livre». Leur message, fort, portait sur l'importance et le rôle d'une bibliothèque dans la formation d'un jeune, *«car elle favorise l'éducation, procure d'innombrables possibilités d'apprentissage à même de stimuler le développement économique, social et culturel….Dans un monde dépourvu de bibliothèques, il serait difficile de faire progresser la recherche et le savoir…»*, ont fait savoir les jeunes acteurs.

Dans un pays où le livre n'est pas toujours à la portée de tous, la société MTN Congo, toujours consciente de sa responsabilité sociétale, vient de faire là, une fois de plus, œuvre utile, en mettant à la disposition de notre jeunesse des outils pédagogiques. Une amorce de solution à la problématique de la lecture dans nos écoles. En matière d'éducation, l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement ne peut être du seul ressort des pouvoirs publics.

De la responsabilité collective

Nous convenons tous que la lecture est un excellent moyen d'acquisition de la connaissance. Elle permet non seulement une communication entre le lecteur et son nouveau monde, mais aussi entre le lecteur et le monde réel.

La lecture devient donc un excellent outil de mobilisation de compétences humaines. Il sied donc, ici, de rappeler à toutes les parties prenantes du système éducatif (Etat, Enseignants, Parents et Elèves) le sens de la responsabilité de chacune sur le bien-fondé d'un tel investissement pour le développement d'une nation. Le livre influencera assurément les jeunes intellectuels à construire le futur du Congo sachant qu'au niveau national, il est permis de faire un constat général sur une faiblesse nominale des bibliothèques au Congo.

En fait, il est du devoir de tout Congolais d'accompagner le système éducatif, pour que les besoins des enfants et enseignants congolais trouvent, enfin, un espoir en plus des livres didactiques. Cette jeunesse a besoin de documents susceptibles de les accompagner dans la découverte du monde d'aujourd'hui et son cours dans le développement; des documents permettant aux enfants d'aspirer des idéaux et de découvrir des méthodes de la dialectique pour changer les réalités vers la positivité: bref, des documents avec des idées novatrices.

Il faut également mettre en relief la place que nos enseignants entendent accorder à la lecture, dans le cadre de la formation de leurs élèves. La problématique étant de se demander quels sont les efforts qu'ils déploient, afin de placer la lecture à son bon et juste rôle dans la formation des jeunes. Entre-autres, peut-être, la situation si préoccupante du pays empêche les gouvernements à mieux voir l'importance de la lecture pour la formation de notre jeunesse. En effet, il faut faire des bibliothèques scolaires une priorité particulière. Il n'est plus à démontrer que la lecture peut favoriser le développement de nouveaux comportements, accroître les compétences et offrir de nouvelles perspectives envisageables pour la société.

En somme, c'est pour contribuer à cette clairvoyance que MTN Congo, à travers sa Fondation, s'engage à implanter 100 Bibliothèques, à travers les 12 départements du Congo. Mais elle ne pourra réussir un tel projet sans l'accompagnement, l'implication et la collaboration des pouvoirs publics, des entreprises, des cadres et intellectuels congolais, des enseignants et des divers organismes œuvrant dans le social et la jeunesse du pays. Il reviendra donc au gouvernement d'engager une grande et importante campagne pour la promotion de la lecture, d'un véritable mouvement de littérature utilitaire et consacrée à la formation des membres et des futurs membres de notre nation!

Dans un pays où le livre n'est pas toujours à la portée de tous, la société MTN Congo, toujours consciente de sa responsabilité sociétale, vient de faire, là, une fois de plus, œuvre utile, en mettant à la disposition de notre jeunesse des outils pédagogiques. Une amorce de solution à la problématique de la lecture dans nos écoles. En matière d'éducation, l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement ne peut être du seul ressort des pouvoirs publics.

MTN, everywhere you go!

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél: (242) 05 350.84.05/06 639.59.39/78/05 583.89.78
E-mail: etudematissa@yahoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE

«BUSINESS CORPORATE CONSULTING»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville, en date du 18 février 2015, par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville, le 19 février 2015, sous folio 033/1 N°308, les Etablissements BUSINESS CORPORATE CONSULTING ont été radiés du registre du commerce et du crédit mobilier et il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: La société a pour dénomination: «BUSINESS CORPORATE CONSUL-TING»;

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: Le capital social est de 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 F. CFA chacune, entièrement souscrites et libérées;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, au numéro 30 de l'avenue des 3 Martyrs, quartier Moungali;

Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:
- La vente des journaux et magazines;
- Les conseils en finance et marketing commercial;
- Les prestations de services en informatique;
- La gestion de biens et patrimoines immobiliers;
- La vente immobilière;
- Les bâtiments et travaux publics;
- La sous-traitance en construction;
- La vente de consommable médical;
- La mise à disposition du personnel;
- Le commerce général: import-export.

La société peut, en outre, accomplir, toutes opérations financières, administratives, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement;

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérance: Monsieur Amadou Lath Ndoumbe NDIAYE est nommé aux fonctions de Gérant;

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 26 février 2015, enregistré sous le numéro 15 DA 183;

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/ BZV/15 B 5701.

Pour insertion légale,
Me Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél: (242) 05 350.84.05/06 639.59.39/78/05 583.89.78
E-mail: etudematissa@yahoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE

«MODERN ELECTRONIC GARAGE»

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville, en date du 18 février 2015, par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville, le 23 février 2015, sous folio 34/17 N°0399, les Etablissements MODERN ELECTRONIC GARAGE ont été radiés du registre du commerce et du crédit mobilier et il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: La société a pour dénomination: «MODERN ELECTRONIC GARAGE»;

Forme: Société à Responsabilité Limitée;

Capital: Le capital social est de 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 F. CFA chacune, entièrement souscrites et libérées;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, au numéro 25 de la rue Engouene, quartier Moukondo;

Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:
- Le garage automobile;
- La réparation automobile;
- La location de véhicules;
- La vente de pièces de rechanges;
- Le commerce général: import-export.

La société peut, en outre, accomplir, toutes opérations financières, administratives, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement;

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérance: Monsieur Cleth Jolivet Cladel BIKOUMOU-NANDI est nommé aux fonctions de Gérant;

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 03 mars 2015, enregistré sous le numéro 15 DA 201;

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/15 B 5711.

Pour insertion légale,
Me Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire

SNE
Société Nationale d'Electricité
DIRECTION GENERALE
PRESIDENCE DU DIRECTOIRE
Brazzaville
Siège - Social : Boulevard Denis Sassou N'Guesso
B.P. 95 - Tél /Fax : 222.81.05.66/222.81.05.69
BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

COMMUNIQUE

La Société Nationale d'Electricité informe son aimable clientèle des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire, qu'il sera observé à compter du 14 mars 2015, des perturbations dans la fourniture d'électricité suite au retrait de l'exploitation de la turbine GT2 de la Centrale Electrique du Congo de Pointe-Noire, en raison des travaux de maintenance de la dite turbine qui auront lieu du 14 mars au 02 avril 2015. La Société Nationale d'Electricité demande à son aimable clientèle de procéder, pendant cette période, à la consommation modérée de l'électricité et la prie de bien vouloir l'excuser du désagrément que ces travaux indispensables pourront causer. Elle la rassure des dispositions particulières qui sont prises, afin de minimiser l'incidence des dits travaux sur la fourniture de l'électricité.

Fait à Brazzaville, le 10 mars 2015

Fait à Brazzaville, le 10 mars 2015
Le Directeur Général,
Président du Directoire

Louis KANOHA-ELENGA

CAN U20-Sénégal 2015

Les Diables-Rouges ne sont plus maîtres de leur destin

Le match Nigeria-Congo, de la deuxième journée du groupe A de la phase finale de la CAN juniors, disputé mercredi 11 mars 2015, à Dakar, a été un désastre sans précédent pour les Congolais. Bousculés, dominés, puis écrasés, les Diables-Rouges juniors ont coulé et compromis grandement leurs chances de décrocher un billet pour les demi-finales. Tout est-il perdu pour autant? Pas du tout.

Des buts à gogo, le maigre public ayant assisté au match Nigeria-Congo en a eu quitte pour la rigolade. Quatre buts à un! Tel est le score par lequel le Nigeria l'a emporté. C'était une promenade de santé pour les Flying Eagles, devant une formation fantôme des Diables-Rouges qui n'en finissent pas de se chercher. Les Nigérians menaient 3-0, au bout de cinquante et deux minutes de jeu: Matthew Ifeanyi (4e), Muhamed Musa (34e, sur penalty, et 52e, sur penalty). Les jeunes Congolais avaient déjà la tête dans l'eau, après 2-0. Une entame catastrophique. Cela s'explique, en partie, parce que les Diables-Rouges ont perdu leur football. Pour être spectateurs de leur propre agonie, dans un stade où leurs supporters ont perdu de la voix. Ils ont eu le mérite de réduire le score, par Silvère Ganvoula (62e), mais sans montrer grand-chose.

Les Nigérians ont marqué leur quatrième but, sur une contre-attaque rondement menée. A la conclusion: Taiwo Awoniyi. Un chef-d'œuvre: coup du sombrero sur Cosme Mavoungou, contrôle de la poitrine et une frappe de volée, à l'entrée de la surface, qui laisse pantois Pavelh Ndzila (87e). La messe était dite.

Les Nigérians ont déjà leur ticket pour la Coupe du monde qui aura lieu du 30 mai au 20 juin 2015, en Nouvelle-Zélande.

Un match couperet contre le Sénégal pour espérer…

Cette défaite a de quoi faire bourdonner des têtes. On s'attendait à tout, sauf à ce coup de massue qui fait vaciller les férus du football congolais. Les Diables-Rouges seront-ils suffisamment forts, moralement et techniquement, pour réaliser un tour de force, lors de la troisième et dernière journée de la phase de groupes et obtenir leur qualification pour les demi-finales? Ivoiriens et Sénégalais ayant fait jeu égal (2-2), tout relèverait du possible. Certes, les Diables-Rouges ne sont plus maîtres de leur destin, mais il y a une chance à saisir: battre le Sénégal, pays hôte, qui voudra terminer sa CAN en beauté, mais, en même temps, que la Côte d'Ivoire perde, ou fasse match nul, face au Nigeria qui, il est vrai, n'a plus rien à perdre, ni à gagner, puisqu'étant déjà assuré de disputer les demi-finales, en plus de son ticket pour la Coupe du monde. On le voit, tout n'est pas encore perdu, pour les Diables-Rouges. Ils ont, toutefois, de nombreux trous et carences à combler. Cela ne passera pas, certainement, sans retrousser les culottes et sans réarmement moral. L'entraîneur doit aussi revoir sa copie.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Nigéria: *Enaholo J; Muhammed Musa (cap), Mustapha Abdullahi, Idowu Elijah, Prince Izuchukwu; Bulbwa Bernard (puis Oluwasegun, 75ème min.), Ifeanyi I, Ifeanyi M (puis Abdullah Alpha, 88ème min.); Ezeh Chidera (puis Ojo Olorunleke, 30ème min.), Taiwo Micheal, Bello Zaharadeen.* ***Entr.****: Manu Garba*

Congo : *P. Ndzila (cap); Faria Ondongo, Grâce Itoua (puis Bevic Oko, 63eme min.), Atoni Mavoungou, Karl Ekaya; Charlevy Mabiala, Hardy. Binguila, Frd Goma (puis Moîse Kounkou, 46eme min.); Deldy Goyi, Silvère Ganvoula, Christ. Bakaki (puis Biassadila-Mouanga, 75ème min.).* ***Entr.****: Paolo Berrettini.*

Championnat national de football du Congo

Des victoires et des matchs reportés!

Des matchs joués! Des matchs reportés! Telle est la physionomie de la 14ème journée du championnat national d'élite Ligue du Congo.

Il faut, tout de suite, signaler que deux matchs étaient programmés, mercredi 11 mars 2015, au Stade Président Alphonse Massamba-Débat, à Brazzaville. V.Club Mokanda de Pointe-Noire y est venu faire entendre raison à Saint-Michel de Ouenzé qu'il a battu par 2-0. C'est son deuxième succès d'affilée sur cette pelouse. Et, en deuxième rencontre, l'Etoile du Congo a renoué avec la victoire, en s'imposant aux dépens de J.S.T (3-1).

Au Complexe sportif de Pointe-Noire, l'A.S Cheminots et CARA ont choisi le chemin du match nul (0-0), tandis que Nico-Nicoyé a pris le dessus sur F.C Bilombé (1-0).

Jeudi 13 mars, La Mancha en a décousu avec Munisport (0-1), à Pointe-Noire. A Brazzaville: F.C Kondzo-A.S.P (2-0) et Inter Club-Tongo F.C (1-0).

Deux matchs reportés: J.S.P-A.C Léopards et Diables-Noirs-Patronage Sainte-Anne.

Bien que toutes les équipes n'ont pas disputé le même nombre de rencontres, l'Inter Club mène, au classement provisoire. Les militaires voudraient même s'y installer, définitivement. Ils ont engrangé 28 points, marqué 18 buts, pour n'en encaisser que 7, au sortir de la 13ème journée. Une performance à saluer chapeau bas. Mais, les militaires auront, désormais, tous les démons de l'enfer à leurs trousses. Pour tenter de leur faire perdre de leur superbe actuelle. Ils sont devenus, qu'ils le veuillent ou non, l'adversaire à battre. Résisteront-t-ils aux différents assauts en perspective? L'Inter Club devra, heureusement, compter, aussi, sur les infortunes des autres, pour toujours caracoler en tête du classement. Ce qui les rassure.

L'Inter Club caracole en tête du classement de Ligue 1 de football.

G.M.

Classement provisoire (susceptible de modification): 1.Inter Club *(28 points). 2.A.C Léopards (23 points). 3.Etoile du Congo (22). 4. J.S.P (22). 5.J.S.T (20). 6.F.C Bilombé (19). 7.F.C Kondzo (19). 8. A.S.P (17). 9. V.Club Mokanda (17). 10.Saint-Michel (15). 11. Nico-Nicoyé (15). 12. Diables-Noirs (14). 13. F.C Tongo (14). 14. CARA (12). 15. Patronage Sainte-Anne (9). 16. A.S Cheminots (10). 17. Munisport (9). 18. La Mancha (8).*

Les Diables-Rouges A sans match amical?

Alors que les dates du 28 au 31 mars 2015 sont bloquées par la FIFA et réservées aux sélections nationales, afin que celles-ci procèdent à des rencontres amicales, le Congo ne devrait pas connaître de sortie officielle. Après leur CAN 2015 réussie, les Diables Rouges n'ont pas encore trouvé de sparring-partner, pour l'heure, et devraient ainsi renoncer au moindre match, alors que la plupart des sélections vont disputer au moins une rencontre. Et pourtant, on s'acheminait vers un Sénégal-Congo, en France. Les négociations n'auraient pas abouti. Et, mercredi 11 mars, une page facebook a annoncé un Maroc-Congo. Mais, rien n'est officiel.

Ligue européenne des champions

Jusqu'où peut aller le PSG de Laurent Blanc?

L'équation était difficile, mais pas impossible. En déplacement à Londres, en Angleterre, le club de la capitale française, PSG (Paris Saint-Germain), est allé, finalement, arracher la prolongation, avant d'obtenir une qualification méritée en quarts de finale de la Ligue européenne des champions. Score final: 2-2 (1-1, à l'aller). Si tout devient possible, désormais, pour le PSG, c'est un coup d'arrêt pour José Mourinho et Chelsea, qui fendent en larmes.

David Luiz saute de joie: le PSG est en quarts de finale.

Les "Une" des journaux, notamment français, en parlent. C'est un fait de guerre historique réalisé par le Paris-Saint Germain, dans la plus prestigieuse des compétitions européennes. Jamais l'entraîneur portugais de Chelsea, José Mourinho, n'avait été éliminé par un club français. Les spécialistes du foot français le considèrent comme le plus bel exploit parisien, de ces dernières années. La prouesse est, également, saluée dans les milieux footballistiques européens. Mais il ne faut pas trop s'emballer. Des spécialistes s'interrogent sur les confrontations à venir du PSG. Bien qu'ayant donné le meilleur d'eux-mêmes, malgré l'expulsion controversée d'Ibrahimovic, les Parisiens présentent encore quelques lacunes, défensivement et offensivement. Des maladresses, impardonnables, à ce stade de la compétition, qui restent à corriger. Avant le pire. L'inaction défensive, pendant les coups-francs et corners, est une plaie à panser. En attaque, l'inefficacité des buteurs, à certains moments du match, risque de coûter un parcours à mi-chemin.

Laurent Blanc en est conscient. Le technicien français félicite, certes, l'exploit de ses joueurs, mais sait que des réglages sont à effectuer dans son équipe, pour espérer aller au bout de la compétition, car le jeu est la seule arme à leur portée. Et éviter de se faire avaler par les éventuels adversaires que sont Barcelone et le Bayern Munich.

Outre l'exploit parisien, un autre match a été remporté par Laurent Blanc: celui des entraîneurs, l'opposant à José Mourinho. Avec la chute de Chelsea, le PSG envoie un message aux grands du foot européen encore en lice, en ligue des champions. Au prix de l'effort, la coupe demeure une ambition davantage affichée par le PSG et ses dirigeants.

Hordel BIAKORO-MALONGA

ISP imprimerie Saint-Paul s.a.

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles.

Elle est située non loin de la Cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville

Nos services :
* Impression de toutes cartes confondues,
* Impression des calendriers,
* Conception des logos,
* Impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités, ...
* Reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements : Appelez au 06 672 45 27

Direction commerciale : Blaise Bikindou
Tél. 05 560 39 11 / 06 666 43 09
Elie Ntsoni
Tél: 06 655 06 12

80 Ans D'EXPERIENCE, DE SAVOIR- FAIRE A VOUS PLAIRE

Pour ne pas manquer une édition de La Samaine Africaine, mieux vaut s'abonner